

L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE (ITI)

PROGRAMME OPERATIONNEL **FEDER 2014-2020**

Stratégie urbaine intégrée de développement durable de la CIVIS

CILAOS



L'ETANG SALÉ



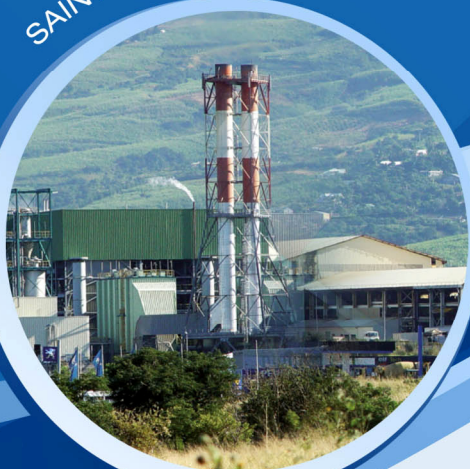
SAINT-PIERRE



PETITE-ILE



SAINT-LOUIS



LES AVIRONS



SOMMAIRE

Partie 1 – Contexte général et diagnostic du territoire

Partie 2 – La stratégie territoriale urbaine intégrée de développement durable

A. Diagnostic territorial

B. Identification des enjeux et des besoins

C. Orientations stratégiques, enjeux, objectifs

D. Définition des priorités et résultats attendus

E. Identification des types d'actions prioritaires, voire des opérations

1. Démarche ayant guidé la sélection des types d'opérations
2. Organisation et moyens humains et financiers dédiés par l'autorité urbaine à la mise en œuvre de la stratégie territoriale intégrée
3. Modalités de gouvernance partenariale mises en œuvre par l'autorité urbaine pour assurer une procédure de sélection appropriée, transparente, non discriminatoire des opérations
4. Modalités retenues pour rechercher l'efficacité des dossiers
5. Dispositifs de suivi et d'évaluation du plan d'actions

Annexes :

- Tableau 1 – Contribution à l'atteinte des indicateurs du PO FEDER Réunion
- Tableau 2 – Plan d'actions de la stratégie territoriale intégrée
- Diagnostic territorial de la CIVIS
- Orientations stratégiques du territoire

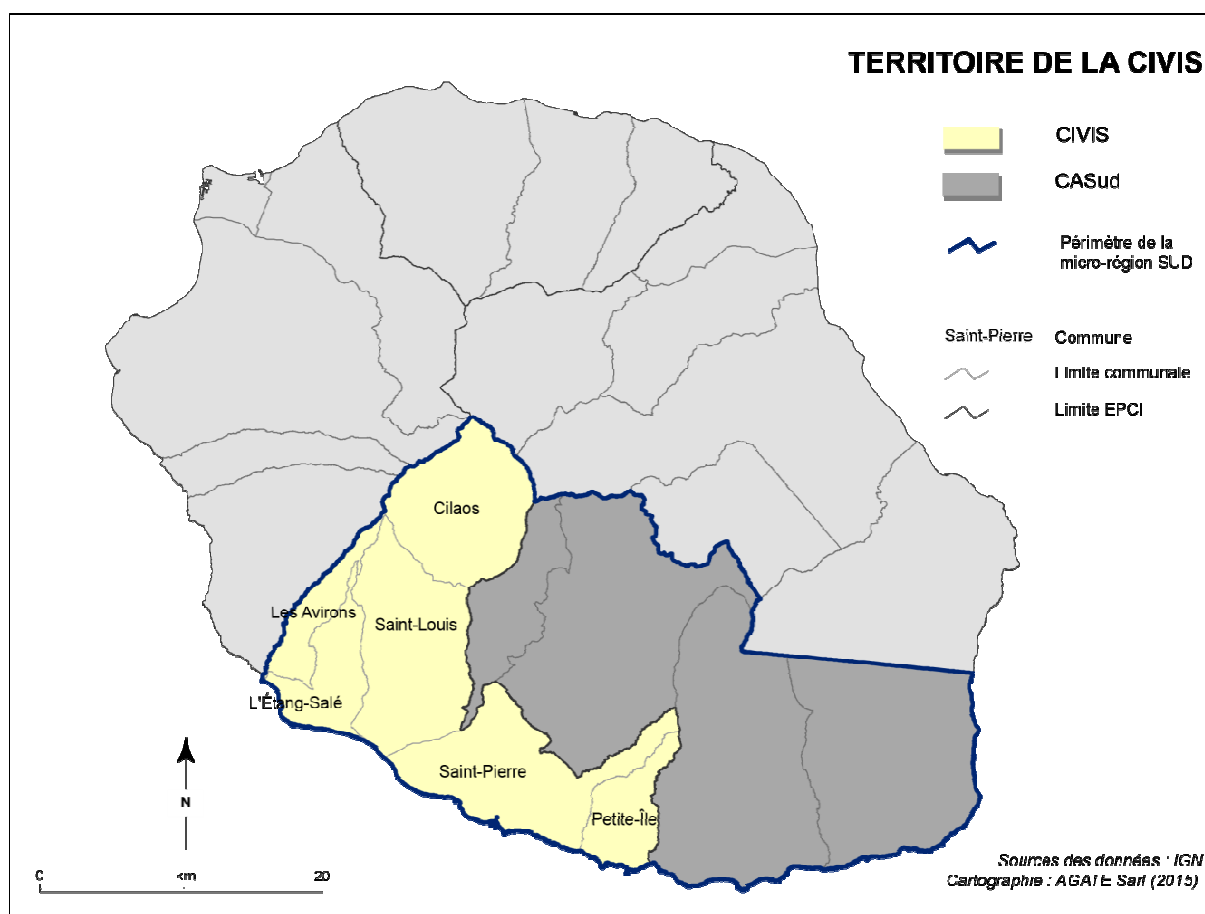
PARTIE 1 – CONTEXTE GENERAL ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

→ *Le diagnostic territorial de la CIVIS complet est joint en annexe*

1. PROFIL INSTITUTIONNEL DE LA CIVIS ET GRANDES CARACTERISTIQUES TERRITORIALES

1.1 Profil institutionnel

La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) est une Communauté d'Agglomération, véritable outil de développement de la micro région Sud de la Réunion, dont elle partage le territoire avec la CASUD. Ses communes membres sont au nombre de 6, dont 5 en bordure littorale (Saint-Pierre, Saint-Louis, l'Etang-Salé, Les Avironns et Petite-Ile) - territoire urbain concerné par l'ITI - et 1 située dans les Hauts (Cilaos) - territoire rural, hors ITI.



A travers les mandatures successives, la CIVIS s'est attachée à bâtir un véritable projet pour le territoire communautaire.

L'objectif de la mandature 2014-2020 est d'inscrire et d'installer définitivement le territoire dans une logique de développement durable et d'accélérer la mutation de la CIVIS, de communauté de gestion

en communauté de projets, tout en combinant les effets démultiplicateurs des financements intercommunaux, régionaux, nationaux et européens.

Si la CIVIS a acquis une grande expérience dans l'exercice de ses compétences au cours des précédentes mandatures, et si son expertise est reconnue dans des domaines comme l'environnement, les transports ou encore l'action sociale, il lui reste néanmoins à affirmer désormais son projet de territoire autour de 4 axes majeurs qui ont été retenus dans les orientations budgétaires 2015, mais qui s'étendent pour l'essentiel sur l'ensemble de la mandature 2014-2020.

Il s'agit :

- de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie (Environnement/transports urbains et scolaires/Planification et habitat/Equipements communautaires) ;
- du renforcement du lien social à travers la solidarité et la lutte contre les exclusions (Maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie/Développement des capacités d'accueil individuelles et collectives pour la petite enfance/Renforcement des dispositifs d'hébergement à vocation sociale/Développement du tourisme social/Vie éducative et accompagnement des étudiants au travers notamment des actions du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)) ;
- de la mise en œuvre du projet territorial de la communauté d'agglomération (Conforter les vocations territoriales pour un développement territorial équilibré/Accompagner les mutations du territoire en terme d'aménagement et d'espaces (Planification territoriale, TCSP et préservation et valorisation des espaces naturels et de la biodiversité)/Développer la ZAC Pierrefonds Aérodrome comme matrice du développement économique du bassin sud/Accompagner le développement économique/Identifier la formation supérieure et universitaire comme filières d'excellences ;
- du déploiement du projet de service de la Communauté d'Agglomération construit autour d'une stratégie patrimoniale globale, une gestion foncière performante, une professionnalisation des compétences et des moyens, une modernisation des services publics, la mise en œuvre d'une démarche qualité du service public et l'élaboration d'un Schéma de Mutualisation des Services (SMS)



- **Cilaos** : Territoire montagneux et touristique du Sud, aux paysages grandioses et contrastés, à la situation particulière, lotie au cœur des montagnes. Village créole traditionnel à très fort potentiel touristique avec de nombreuses structures d'hébergements de différentes catégories (hôtels, gîtes...) et sa station thermale, qui a su mettre en valeur ses atouts naturels uniques, le savoir-faire artisanal (broderie, ...), agricole et créatif de ses habitants ;
- **Les Avirons** - Territoire résidentiel en mi-pente du Sud : Ville agréable et accueillante en pleine évolution avec une augmentation régulière de sa population. Territoire qui oriente son développement sur la qualité de vie et la mise en place de services et d'équipements culturels et de loisirs en faveur de ses habitants ;
- **Petite-Ile** - Territoire rural et résidentiel du Sud : Ville émergente d'entrée du Sud Sauvage en plein développement avec ses activités agricoles et touristiques en mutation, ses paysages multiples, ses équipements culturels et sportifs, son site de Grand'Anse unique et pittoresque et sa situation géographique.
- **L'Etang-Salé** - Territoire balnéaire et résidentiel du Sud : Ville de villégiatures par excellence à fort potentiel touristique autour de ses avantages naturels et de ses infrastructures (hôtel, parc aquatique, parc animalier...) sa forêt aménagée, sa plage de sable noire, sa zone de mouillage, son camping, sa qualité de vie et ses activités sportives de plein air (piste cyclable, golf...). Territoire qui développe ses services et ses activités économiques, notamment de production agroalimentaire avec sa ZI les Sables ;
- **Saint-Louis** - Territoire d'entrée du Sud et des hauts : Ville expansive en plein essor et à urbanisation constante, à fort potentiel économique dans le secteur tertiaire et industriel de par l'étendue de son territoire, touristique de par sa richesse paysagère (Les Makes, L'Etang du Gol...), et agricole de par ses grands espaces et la présence de l'usine sucrière du Gol qui est aussi centrale électrique bagasse/charbon. Territoire qui exploite également son savoir-faire artisanal, commercial et industriel ;
- **Saint-Pierre** - Capitale du Sud - Territoire central : Cœur et force du Sud, avec ses administrations, le Centre Hospitalier Universitaire, le pôle universitaire, ses zones industrielles, ses zones commerciales, sa dynamique économique et touristique, l'aéroport, sa station balnéaire et ses plages, ses structures hôtelières en développement, son port,... . Ville vivante et dynamique à forte urbanisation et attractivités multiples (culturelle, sportive, loisirs...);

1.2 Profil géographique du territoire

La CIVIS s'étend sur une superficie de 379,5 km², soit 15% du territoire réunionnais et abrite plus de 176 000 habitants, soit 21% de la population réunionnaise.

Le profil géographique de la CIVIS est diversifié. Il comprend :

- **le littoral** avec la recherche d'une armature urbaine structurée, organisée et hiérarchisée; L'armature urbaine de la bande littorale de la CIVIS s'articule toutefois fortement autour de trois éléments majeurs : un parc de logements en très forte progression, la réalisation du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et la création et modernisation des Zones d'activités et des zones industrielles.
- **des mi-pentes sous pression** ; elles constituent le nouvel espace de conquête urbaine du fait de la saturation du littoral, d'où l'apparition de nouvelles villes sur les mi-pentes. Leur développement et armature restent à organiser, enjeux de gestion publique, de grands paysages...
- **les hauts**, un patrimoine de ruralité de grande qualité.

Ces territoires sont très diversifiés, certains restent enclavés (le cirque de Cilaos), alors que d'autres sont redevenus fortement attractifs. Toutefois, les bourgs des hauts souffrent d'un éloignement par rapport aux bassins de populations, aux infrastructures portuaires ou au chef-lieu du département.

Ces 3 ensembles géographiques forment une mosaïque d'espaces très divers mais interdépendants les uns des autres, et un découpage du territoire en termes de géographie et d'enjeux. La structuration globale du bassin de vie de la CIVIS passe par une mise en réseaux organisée de ces territoires.

En synthèse : un territoire riche et diversifié

Les communes qui forment la CIVIS représentent un pôle majeur au sein de la Région Réunion et un bassin de vie diversifié et contrasté qui se caractérise notamment, tel que décrit par le Plan Climat Energie Territorial (PCET) de la communauté, par :

- des zones urbanisées qui ont naturellement tendance à s'étendre du fait de la forte progression démographique du territoire ;
- des zones agricoles qui occupent principalement les mi pentes et certaines zones des bas, limitées géographiquement entre les espaces naturels protégés des hauts et les zones urbanisées ;
- des espaces naturels très importants, notamment sur Cilaos, ainsi que dans les hauts de Saint-Louis et Petite-Ile ;

Chacun de ces trois types d'espace est limité par l'importance des deux autres, qui ne peuvent être sacrifiés, ce qui fait peser une forte contrainte sur les options d'aménagement.

Le défi de la CIVIS sur la mandature en cours est donc de conforter les vocations territoriales et les spécificités de ses communes membres pour parvenir à un développement équilibré du territoire.

2. UNE DEMOGRAPHIE EN CONSTANTE PROGRESSION QUI SE TRADUIT PAR UN DEVELOPPEMENT URBAIN ET DES BESOINS EN LOGEMENT ET EN SERVICES

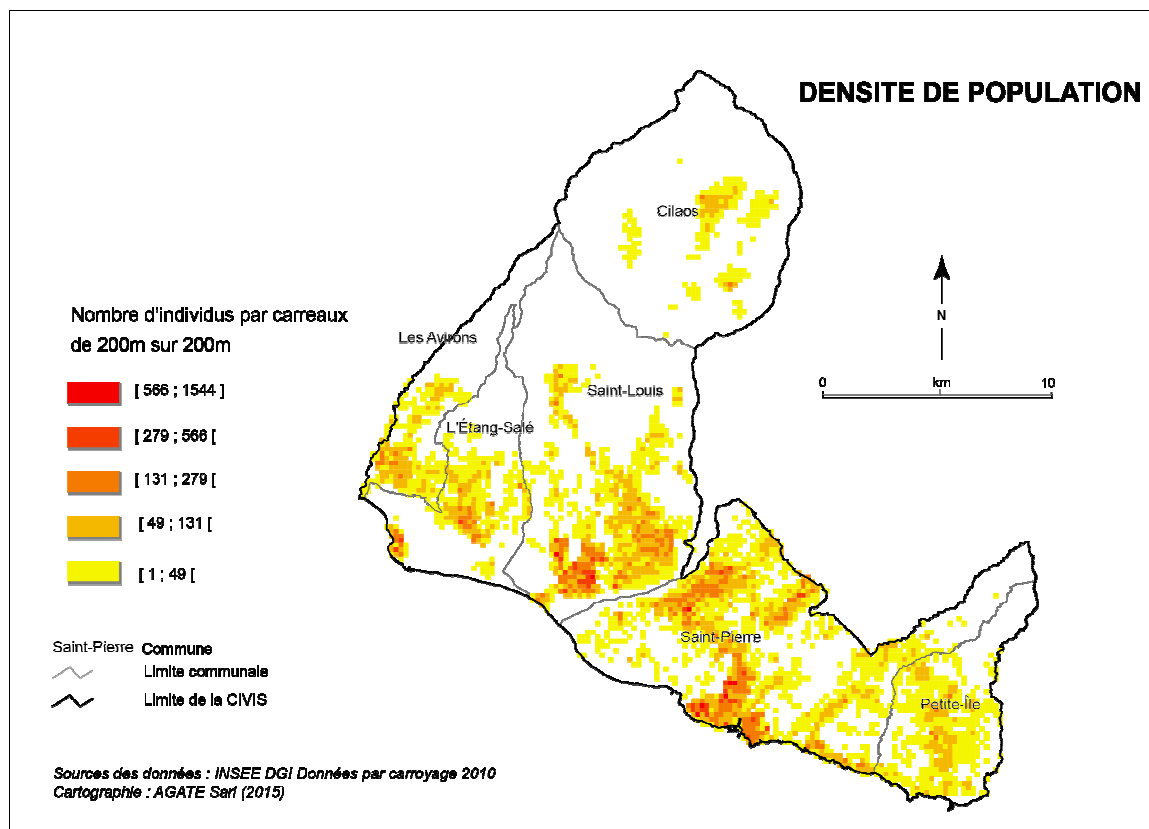
La CIVIS fait partie, avec la CASUD, du Grand Sud. Ce territoire constitue **le bassin démographiquement le plus dynamique de la Réunion**. La population totale de ce vaste bassin devrait passer de 293.359 habitants au 1er janvier 2010¹ à près de 392.200 habitants d'ici 2030, soit un gain d'environ 100.000 nouvelles personnes.

Malgré le processus de densification, la densité des espaces urbains reste faible sur l'ensemble du territoire comparée à celle de villes métropolitaines équivalentes.

Dans le Grand Sud, les espaces les plus denses (centres urbains, espaces bâtis à forte emprise au sol des bâtiments) ne représentent que 19 % des espaces urbains.

¹ « RGP 2009 confirmé 2013 »





Le SAR a hiérarchisé les pôles urbains en fonction de leur centralité et de leur possibilité de croissance (voir diagnostic en annexe).

Au total les enjeux pour le Grand Sud sont **d'assurer un développement urbain garantissant une production importante de logements, et une densification des pôles urbains** pour permettre l'accueil de 70.000 nouveaux logements en :

- structurant l'armature urbaine du territoire en fonction des capacités de développement des pôles urbains ;
- préservant la qualité et le cadre de vie, par la recherche de formes urbaines et de programmations adaptées ;

L'analyse des spécificités et plus-values du profil du territoire révèle donc que la CIVIS, qui est donc devenue un territoire fortement urbanisé, doit faire face une **forte demande en termes de nouveaux services à la population.**

2.1. Un parc de logements en forte progression

La très forte expansion urbaine de la CIVIS se traduit principalement à travers :

- L'explosion de son parc de logements ;
- Un parc de logement relativement récent ;
- Des ménages essentiellement propriétaires de leur logement ;
- Une certaine ancienneté d'occupation ;
- La taille des logements, relativement petits ;
- L'importance du parc de logements sociaux bénéficiant d'aides aux logements

La progression très forte (+ 13,9% entre 2006 et 2011) du parc de logement appelle la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et d'un Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI).

Si le parc de la CIVIS est marqué par la domination de l'habitat individuel, l'habitat collectif est en constante progression.

Selon le rapport de l'ARMOS publié en 2012, au 1er janvier 2012, le parc locatif social compte 56.785 logements et loge environ 20 % des ménages de La Réunion.

Les réserves foncières apparaissent insuffisantes au regard des besoins en foncier, notamment pour la construction de logements sociaux. Elles sont de plus concentrées sur deux communes de la CIVIS : Saint-Pierre et Saint-Louis.

A l'échelle de la Réunion, le SAR estime les besoins en logement nouveaux à 180.000 à l'horizon 2030, dont 60% de logements aidés et de logements « intermédiaires ». 70 000 d'entre eux devront être construits dans le Sud.

L'accès au logement reste donc un enjeu fort et majeur pour la CIVIS. Il est nécessaire de veiller à l'adéquation entre le coût du logement livré et les capacités contributives des ménages, notamment dans le cadre de projets de logements sociaux.

2.2. Le TCSP comme projet structurant en matière d'aménagement, de transport et de déplacement : redessiner l'espace public...

La CIVIS a décidé en 2006 d'étudier l'opportunité et la faisabilité de la mise en œuvre d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Bus sur l'ensemble de son territoire afin de proposer des solutions alternatives à la voiture via des transports publics de qualité. L'idée directrice est de parvenir à un rééquilibrage entre les déplacements automobiles et les déplacements en transports en commun.

Le projet de TCSP Bus de la CIVIS repose sur un panel d'aménagements de type sites bus propres, centraux ou latéraux, à double voie ou à voie unique avec sens alterné, de type aménagement de sas aux abords de carrefours ou encore la mise en place d'arrêts en ligne, permettant d'offrir une armature de Transport en Commun (TC) sur la bande littorale reliant les centres urbains des communes des Aviron, de L'Etang-Salé, Saint-Louis, Saint-Pierre, Petite-Ile. Le TCSP Bus est complété d'axes verticaux permettant de relier les bourgs des hauts aux centres urbains et à l'armature littorale du réseau de transport en commun.

Le Schéma Directeur du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Bus de la CIVIS, qui est actuellement en phase opérationnelle apparaît comme le fer de lance de la politique de mobilité pour tous voulue par la CIVIS pour ses habitants.

Ses objectifs sont les suivants :

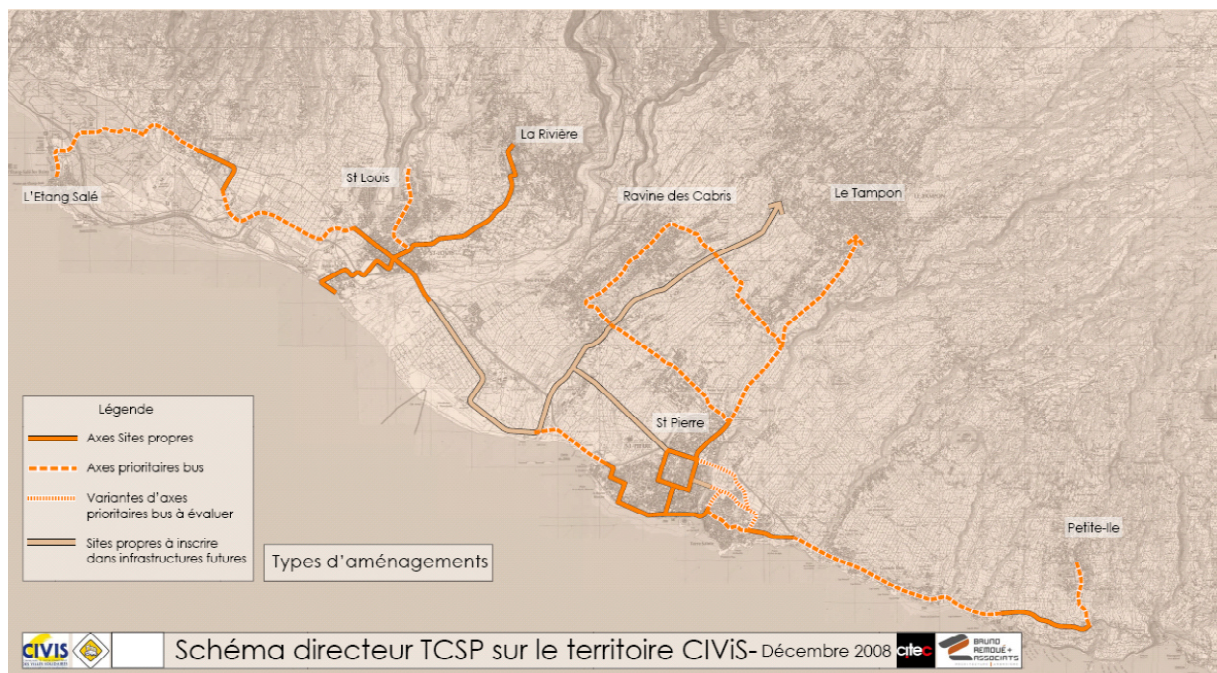
- Apporter une structuration nécessaire en verticales et en horizontales autour des principaux pôles urbains émetteurs et récepteurs de déplacements ;
- Créer un réseau maillé de lignes de bus structurantes à haut niveau de service à l'échelle de la C.I.V.I.S. (et en cohérence avec les communes limitrophes) ;
- Améliorer la performance des lignes de bus entre les « Hauts » y compris les mi-pentes (essentiellement résidentiels) et le littoral (où se situent les principaux pôles récepteurs de déplacements à savoir les centres-villes et les grandes zones d'activités économiques).
- Développer l'inter-modalité (via des parking-relais)

Et les principes d'aménagement retenus :

- Orienter les investissements de la C.I.V.I.S. vers des actions à court terme d'amélioration des performances des lignes actuelles de bus, notamment aux entrées et dans les traversées des centres-villes des communes de Saint-Louis et de Saint-Pierre,
- Prévoir des emprises suffisantes (alignements de voirie à inscrire aux P.L.U.) pour créer des TCSP à court-moyen terme en anticipation / accompagnement du développement urbain le long des principales RD irriguant les « mi-pentes »,
- Proposer une véritable démarche de planification des réseaux de transport et de l'urbanisation dans la C.I.V.I.S. à l'horizon 2020-2025.

D'une manière générale, il convient dès à présent d'intégrer les réseaux Transports en Commun (T.C.) dans une démarche de gestion multimodale des déplacements à l'échelle de la C.I.V.I.S., afin de développer des T.C. offrant une réelle alternative à l'usage de l'automobile avec la mise en œuvre de plans de circulation et de politiques de stationnement volontaristes dans les principaux centres-villes en collaboration étroite avec les communes membres.

En 2015, la mise en œuvre de la première tranche du Schéma Directeur TCSP Bus de la CIVIS se poursuit. Les opérations s'étaleront sur la période 2013 – 2025, à l'issue de laquelle un maillage d'infrastructures dédiées aux bus d'un linéaire global d'environ 26 km sera mis en œuvre, permettant de créer des lignes nouvelles à haut niveau de service sur l'ensemble de l'agglomération CIVIS.



2.3. La ZAC Pierrefonds Aérodrome comme matrice de l'aménagement et du développement économique du bassin Sud.

Pierrefonds est le point stratégique de la Communauté d'Agglomération de par sa situation géographique entre les deux villes les plus urbanisées Saint-Louis et Saint-Pierre, son fort potentiel en matière foncière et en matière de développement, son aérodrome et l'existence d'un pôle de traitement et de gestion des déchets. Situé au niveau de l'axe principal reliant le Sud à l'Ouest, à l'Est, et aux hauts de La Réunion, Pierrefonds représente le « poumon économique » de la région Sud. C'est la raison pour laquelle le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de 1995 a identifié la Zone d'Activités de Pierrefonds en tant que projet structurant pour la microrégion Sud et confirme toute l'importance de cette zone stratégique de développement en la qualifiant de « Pôle d'activité d'Intérêt Régional ».

La CIVIS souhaite développer à travers ses compétences, le pôle économique régional structurant de Pierrefonds en complémentarité avec les différentes zones d'activités économiques du Grand Sud.

L'objectif est de répondre aux besoins économiques du territoire en offrant aux entreprises la possibilité de s'établir et de se développer afin de créer des emplois et de la valeur ajoutée tout en proposant une offre d'implantation pour l'ensemble des secteurs d'activité : production industrielle ; entreprises artisanales ; logistique ; économie et services ; tertiaire et parc d'activités ; pôle commercial et de services.

Le programme de construction prévoit donc également la réalisation d'un « Eco pôle » destiné à accueillir les filières dédiées au traitement des déchets, d'une pépinière d'entreprises, d'une zone artisanale avec la cité de l'habitat, d'un parc d'activités tertiaires, d'une zone commerciale et d'une zone logistique pour le développement du fret aérien, d'un équipement majeur de 3 000 m² pour des congrès, séminaires et expositions de type parc des congrès, d'un Port Sec et d'une plate-forme de développement économique.

La ZAC sera traversée de part en part par le TCSP et accueillera également une gare (pôle d'échange) à proximité de l'équipement public, avec un parking relais de 350 places.

3. LE PROFIL ECONOMIQUE DE LA CIVIS (AXE 3 OT 3)

3.1 La prédominance des services publics

Si la CIVIS est un territoire dynamique qui exerce une certaine attractivité auprès des acteurs économiques, il n'en reste également pas moins vrai qu'il se caractérise aussi par **une forte présence du secteur public** et des entités économiques de petite taille.

43 000 salariés travaillent sur le territoire de la CIVIS. Ils sont très fortement dépendants des services et notamment des services publics, suivent le commerce et la construction.

Les salariés du secteur « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale », au nombre de 18 810 en 2010, représentent 44% de l'ensemble des salariés de la CIVIS. La part de ce secteur d'activité parmi les salariés est élevée par rapport à celle observée en France hexagonale (44%, contre 31%).

L'emploi est très dispersé au-delà de l'emploi public, puisqu'en moyenne il y a 3 salariés par établissement actif en 2010.

Globalement le nombre d'établissements a augmenté entre 2011 et 2012 sur la CIVIS.

Les secteurs qui voient le nombre d'entreprises s'accroître en 2012 sont les secteurs du tourisme (restauration et hébergement) qui a gagné 48 établissements entre 2011 et 2012 et du commerce. Par contre, les activités financières subissent une réduction d'entreprises ou d'établissements sur le territoire de l'intercommunalité.

Aujourd'hui il y a plus d'emplois sur la CIVIS qu'il n'y a d'actifs occupés à y vivre puisque le nombre d'emplois est supérieur à la population active occupée résidente. On recense sur la CIVIS 53 106 emplois pour 48 455 actifs occupés résidents.

3.2 Des retards en matière de formation, une surreprésentation des ouvriers et un taux de chômage élevé

Malgré une progression constante du niveau de formation des habitants des communes membres de la CIVIS, les écarts avec la moyenne départementale et la moyenne nationale restent préoccupants à plusieurs égards.

La formation des habitants progresse depuis 20 ans, mais à un rythme plus faible que celui observé au niveau national.

On recense en 2011, sur la CIVIS, 64 696 adultes de 15 ans et plus (hors études en cours) de bas niveaux de formation. Ils représentent 55,4% de la population non scolarisée, soit une proportion supérieure à celle observée au niveau départemental (53,10%) et métropolitain (33,9%).

Sur la CIVIS, l'écart entre le poids des hauts niveaux de formation des hommes et des femmes est de -1 point. A l'image de la tendance nationale, le poids des hauts niveaux de formation est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Actuellement, ce sont donc les femmes qui tirent les niveaux de formation vers le haut.

En 2011, le taux d'activité des 15-64 ans est de 68,5% sur la CIVIS, soit un taux proche de celui observé au niveau départemental. La structure sociale est assez différente sur la CIVIS que celle observée au niveau national, avec une surreprésentation des ouvriers et une sous-représentation des cadres parmi les actifs occupés.

En parallèle, les contrats précaires et à temps partiels sont surreprésentés sur le territoire de la CIVIS par rapport à La Réunion, et conséquemment à la Métropole.

Le poids des salariés en emploi stable, c'est-à-dire à temps complet et sans limitation de durée (CDI ou fonction publique) est de 65,6% sur la CIVIS en 2011, soit moins qu'en moyenne départementale (68,5%) et qu'en moyenne nationale (72,7%).

Il en est de même pour le chômage avec plus de 39 627 demandeurs d'emplois sur la CIVIS au 4^{ème} trimestre 2013, ce qui représente un indice de chômage de près de 40% (39,5%), soit un peu plus que celui de la Réunion.

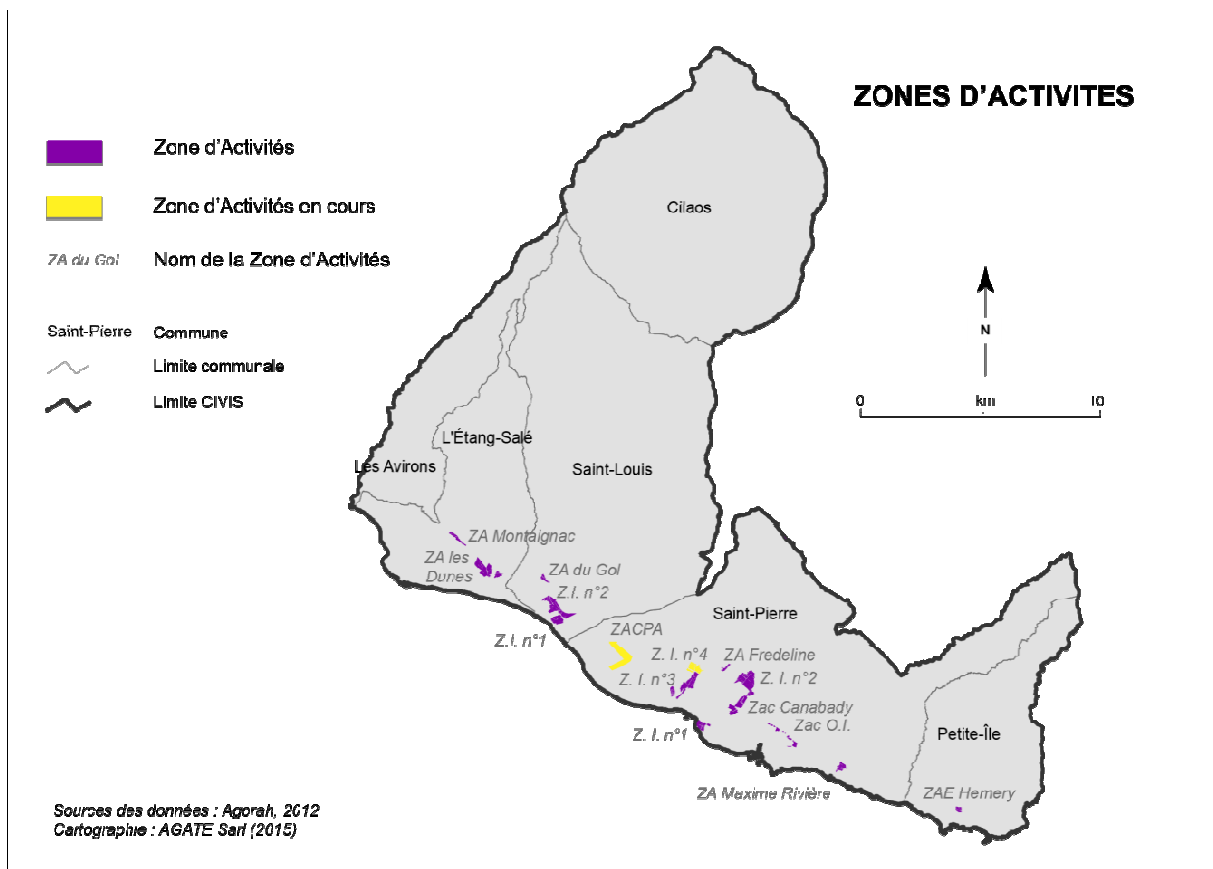
3.3 Le développement économique et touristique au service de l'attractivité du territoire et de l'emploi

Bien que la CIVIS et le Grand Sud d'une manière générale soient reconnus pour le développement des activités agricoles et agroalimentaires, la CIVIS a vocation à se positionner également très fortement sur les activités à forte valeur ajoutée :

- Les activités technopolitaines au service des nouvelles technologies, de la recherche et de l'innovation
- Les formations supérieures et universitaires comme filières d'excellence
- Le développement aéroportuaire et logistique comme filière stratégique

Le développement des activités à forte valeur ajoutée constitue le fondement du développement de la CIVIS et du Grand Sud. La santé est à ce titre un des secteurs prioritaires de la CIVIS avec la présence sur le territoire du Groupe Hospitalier Sud Réunion, ainsi qu'un projet de campus dédié en lien avec le CHU.

Parmi les principaux enjeux pour les 20 prochaines années figure entre autres **la création de foncier économique, comme déclinaison du défi majeur relatif à l' « accueil et l'accompagnement » de la croissance démographique et la modernisation des ZAE**. En l'occurrence il conviendrait de rattraper le retard sur le plan du foncier économique, en doublant à minima l'offre actuelle d'ici à 2030.



Par ailleurs, la CIVIS a un rôle de coordination et de pilotage des projets et programmes d'aménagement/développement, rôle essentiel pour développer une vision stratégique du tourisme à l'échelle du territoire.

Les développements futurs du territoire de la CIVIS doivent s'inscrire dans ce cadre afin:

- D'optimiser les fréquentations touristiques par la création d'une offre répondant à une demande identifiée,
- De pérenniser les équipements développés qui devront trouver leur équilibre d'exploitation sans risquer de mettre en faillite des exploitants privés ou ponctionner les budgets des collectivités.

L'axe majeur a ainsi été défini par la Communauté d'Agglomération CIVIS : **il s'agit d'accompagner la création de pôles touristiques structurants facilitant l'implantation d'activités de loisirs.**

4. LE PROFIL SOCIAL DE LA CIVIS : DE NOMBREUX CRITERES DE PRECARITE DES DIFFERENTES STRATES DE POPULATION (AXE 7 ET OT 9)

L'analyse du profil social de la CIVIS illustre une grande précarité de l'ensemble des strates de la population de la CIVIS à travers plusieurs indicateurs (logement, emploi, ressources, dépendance...) et montre :

- des structures familiales en pleine évolution structurelle ;
- une jeunesse en situation de précarité ;
- des personnes âgées fragiles ;
- des niveaux de ressources des ménages très faibles.

Avec la progression du nombre de familles monoparentales, les enjeux financiers et ceux liés au logement sont considérables avec notamment des budgets familiaux qui se détériorent. Par ailleurs, concernant la petite enfance, les modes de garde posent problème, car les besoins en la matière sont importants.

La jeunesse ayant entre 11 et 24 ans, bien qu'en diminution, représente une part non négligeable des habitants de la CIVIS puisque plus d'un habitant sur cinq est dans cette tranche d'âge-là.

La jeunesse de la CIVIS est en proie à de grandes difficultés de logement, de mobilité, d'activité, de précarité, d'emploi, de chômage et de formation. Près de la moitié des 16/24 ans sont actifs en 2011. Cependant, parmi les actifs, 6 sur 10 sont chômeurs. Entre les communes, des écarts sont importants, notamment entre Petite-Île avec un peu moins d'un jeune actif sur deux au chômage et Saint-Louis où le taux est des deux tiers. Enfin, le niveau de formation des jeunes ayant achevé leurs études est faible, car la part des diplômés de l'enseignement supérieur (pour ceux qui ne sont plus étudiants) est deux fois plus réduite que dans l'hexagone. Il faut noter que plus de 4 300 jeunes ayant entre 16 et 24 ans ont arrêté leurs études en n'ayant aucun diplôme. On constate donc une très forte proportion des bas niveaux de formation chez les jeunes de 15-24 ans de la CIVIS.

Concernant les personnes plus âgées, l'INSEE recense 13% de personnes âgées de 60 ans et plus parmi la population totale de la CIVIS. A l'horizon 2030 ce taux passera à 28%. Bien évidemment l'accroissement du nombre de personnes âgées va se traduire par une progression des besoins en matière d'aide à l'autonomie.

Les niveaux de vie, et en particulier les niveaux de revenus (en tenant compte de la composition des ménages) sont très faibles pour les habitants de la CIVIS à l'image de l'ensemble insulaire. Cela s'explique par le poids dans l'ensemble des revenus des transferts sociaux ainsi que celui des bas salaires en lien avec les postes (ouvriers, employés) les plus occupés.

Seuil de pauvreté à 60% en 2011 : 977 €			
estimation des niveaux de vie* (après prestations et après impôts)	population sous le seuil de pauvreté	ménages sous le seuil de pauvreté	taux de pauvreté estimé en %
Les Avirons	3 460	1 240	33
L'Étang-Salé	4 530	1 550	33
Petite-Île	5 180	1 840	4
Cilaos	2 980	1 040	54
Saint-Louis	26 150	8 310	52
Saint-Pierre	34 410	12 210	44
CA CIVIS	76 760	26 310	45
La Réunion	337 250	115 280	41
France hexagonale	8 763 500	3 738 160	14

*On considère au minimum le montant du RSA personne seule pour estimer les niveaux de vie
Source : INSEE, DGI 2011 & estimations Compas

Au total ce sont **plus de 26 000 ménages de la CIVIS qui vivent sous le seuil de pauvreté** et sont donc susceptibles de recourir au bénéfice d'une aide sociale. Ces 26 000 ménages représentent **45% de l'ensemble des ménages**, un taux un peu plus fort que celui observé sur l'ensemble de la Réunion (41%) et beaucoup plus important que celui de la France dans son ensemble (14%).

A Saint-Louis et Cilaos, les taux de pauvreté dépassent la moitié des ménages, respectivement 52 et 54% contre un sur trois aux Avirons et à Étang-Salé, 33%.

5. LE PROFIL ENVIRONNEMENTAL : LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU COEUR DE L'ACTION PUBLIQUE DE LA CIVIS (AXE 4 ET OT 4)

En matière de développement durable, l'action de la CIVIS s'articule autour de trois orientations stratégiques majeures :

- la gestion durable des déchets
- la préservation et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité ;
- la construction d'une véritable filière énergétique en devenir avec la transition énergétique comme objectif majeur ;

Par ailleurs, la CIVIS met ses équipements communautaires au service d'actions environnementales exemplaires.

5.1 Gestion durable des déchets :

La CIVIS a été le premier EPCI de La Réunion à avoir mis en place un Programme Local de Prévention (PLP) en partenariat avec l'ADEME en 2009, visant à diminuer la quantité et la nocivité des déchets.

L'action de la collectivité Intercommunale sur la période 2015-2020 sera donc consacrée prioritairement à la poursuite de la mise en œuvre de ce Plan Local de Prévention (renouvellement et modernisation des équipements, l'amplification, l'extension et la généralisation du Plan d'action « Dépôts Sauvages », etc.)

5.2 La préservation et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité

Le Territoire de la CIVIS, et le Sud dans sa globalité, se caractérisent par la qualité remarquable de ses paysages et de ses espaces naturels qui en font, avec l'Ouest, le principal atout touristique de La Réunion. Cette beauté des paysages fait partie intégrante de l'identité du Sud et contribue largement à la qualité du cadre de vie de ses habitants.

Malheureusement, ces paysages et ces espaces naturels remarquables se dégradent progressivement en raison de l'étalement de l'urbanisation du fait du mitage des terres agricoles, et d'une périurbanisation graduelle.

Dans ce contexte, la préservation et la valorisation des espaces naturels remarquables du territoire apparaissent comme la condition de la protection du patrimoine du Sud, et par incidence, comme la condition de son développement touristique.

5.3 Une filière énergétique en devenir : la transition énergétique comme objectif majeur

La stratégie énergétique de la CIVIS repose sur 3 axes :

- Le plan Climat Energie Territorial (PCET) ;
- Le développement et la valorisation des énergies renouvelables ;
- La signature de la convention particulière entre l'Etat et la CIVIS de mise en œuvre de l'appui financier au projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

L'espace communautaire de la CIVIS apparaît comme un territoire vulnérable à la fois aux aléas naturels et aux effets du changement climatique.

Le profil énergétique du Grand Sud fait ressortir une production insuffisante face à une consommation énergétique en constante progression (3,9% par an sur le territoire Grand Sud, contre 1,3% à l'échelle régionale).

Selon l'approche « Source des émissions », la CIVIS a émis 27% des émissions régionales de CO2 en 2009 (postes principaux d'émission : industrie de l'énergie et transport). Sans actions supplémentaires à celles engagées entre 2009 et 2012, le scénario tendanciel prévoit une augmentation des émissions du territoire de la CIVIS de 29% en 2020.

Le Plan Climat Energie Territorial : La stratégie de lutte contre le changement climatique de la CIVIS

Le bilan des émissions de GES du territoire de la CIVIS a permis de faire émerger deux orientations majeures du PCET adopté en 2014 :

- Industrie de l'énergie : réduire les consommations d'électricité (utilisation rationnelle de l'énergie) et développer les EnR ;
- Transports : réduire la part d'utilisation de la voiture et développer les transports en commun au sein du territoire.

En combinant les efforts du plan d'actions de la CIVIS et l'évolution du mix énergétique réunionnais, l'empreinte carbone d'un habitant de la CIVIS devrait baisser de 13 % d'ici à 2020, dont 63 % de l'effort directement attribuable aux actions portant sur le poste Transport.

La déclinaison du PCET se poursuivra sur la mandature par la mise en œuvre des actions, en favorisant l'implication des partenaires et de la population. Cette démarche portée par la CIVIS a été saluée au niveau national dans le cadre de l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Le PCET de notre communauté a été primé dans la catégorie des projets exemplaires et bénéficiera à ce titre d'un accompagnement financier de l'Etat.

Focus sur les énergies renouvelables

Un état des lieux permet d'identifier très clairement un fort potentiel de développement des Energies Renouvelables (EnR) sur le territoire de la CIVIS.

En 2009, sur le territoire de la CIVIS, 80% de la production électrique brute est assurée par les énergies fossiles (ressources fossiles importées) contre 20% pour les énergies renouvelables.

Il convient de rappeler que depuis 2007, la CIVIS, accompagnée par l'ARER, devenue la SPL Energie Réunion depuis 2013, est engagée dans une démarche « Communauté Solaire » à travers une politique en faveur de la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire Grand Sud.

Suivant l'étude de potentiel EnR réalisée par l'ARER et la CIVIS en 2010, le gisement total de développement des énergies renouvelables est estimé à 157,9 Ktep sur le territoire de la CIVIS avec un fort potentiel pour le photovoltaïque (21,7 Ktep) et le solaire thermique (8,3 Ktep).

Si ces potentiels se concrétisent, le taux d'indépendance énergétique de la CIVIS serait de l'ordre de 40%, contre 14,9% aujourd'hui.

PARTIE 2 – LA STRATEGIE TERRITORIALE URBAINE INTEGREE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

A. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Méthode d'élaboration

Le diagnostic territorial a été réalisé sur les bases des différents documents stratégiques portant sur le territoire de la CIVIS, afin de conforter l'approche intégrée de la stratégie de développement urbain durable et de s'inscrire dans les démarches à l'œuvre sur le territoire.

Le rédacteur interne de ce document est Gilles VIENNE – Chargé de mission auprès du DGS de la CIVIS, avec des contributions de MM. Laurent LORION, Directeur du Développement Economique et Touristique de la CIVIS, Stéphane BABONNEAU, Chargé de mission auprès du DGS de la CIVIS et Jean-Louis MAILLOT, DGS de la CIVIS.

Le diagnostic territorial est partagé dans la mesure où il a notamment été élaboré sur la base des travaux participatifs du SCoT, du PCET et du Schéma directeur TCSP bus de la CIVIS.

Ce document retrace donc la méthode d'élaboration de ses documents sources.

SCoT Grand Sud :

- Trois séminaires « journées SCOT » de 2005 à 2007, associant largement les partenaires socio-économiques ont été organisés sur les enjeux majeurs d'aménagement
- Commissions thématiques réunies régulièrement : Habitat, Environnement, Economie et Transport. Elles ont également associé les différents partenaires institutionnels et privés (monde économique, agricole ...)
- Concertation publique (registres de concertation, débats publics, site internet du SCoT)
- 5 ateliers thématiques du Bureau syndical en 2008 (Economie et Tourisme ; Agriculture ; Urbanisme et Habitat ; Armature urbaine ; Grands Equipements et Déplacements ; Environnement)
- 2 ateliers de synthèse du Bureau syndical en 2008

Phase de réécriture du PADD qui devrait être adopté en juillet 2015 :

- Réunions étude Entre deux lunes : 12 mai 2014 : réunion élus et administratifs sur le tourisme ; 26 mai 2014 : réunion de présentation des axes du futur PADD ; 07 mai 2015 : réunion de présentation de l'étude commerciale ; 21 mai 2015 : réunion de présentation de l'étude économique
- Table ronde : réunion table ronde commerciale (regroupant des professionnels du commerce), 03 octobre 2014 ; Réunion table ronde économique (regroupant des acteurs économiques des secteurs du tourisme, de l'industrie de l'artisanat...), 28 octobre 2014



PCET de la CIVIS :

- 9 février 2012, Comité de Pilotage élargi : lancement officiel de la démarche Plan Climat Energie Territorial de la CIVIS en présence d'élus et de représentants administratifs des collectivités et des principaux partenaires.
- Phase « Elaboration de pistes d'actions » (2012-2013) : proposition de 290 pistes d'actions dans un cadre de co-construction avec les acteurs du territoire lors d'ateliers thématiques, de rencontres citoyennes et de réunions d'experts (Club Climat) ; cette phase a donné lieu à la rédaction d'un livre blanc

Schéma Directeur TCSP bus de la CIVIS :

- Concertation publique (2005)
- Réunions techniques avec les communes (2008) : présentation des scénarios ; présentation des principes généraux et des premières esquisses d'itinéraires ; Présentation et avis de la commission Mixte Aménagement/Transport sur le Schéma Directeur TCSP Bus

2. Identification du périmètre de l'ITI

Le diagnostic territorial permet de relever un certain nombre de caractéristiques et enjeux urbains pour la CIVIS (voir la partie B ci-dessous sur les enjeux territoriaux).

L'armature urbaine de la CIVIS se concentre sur le littoral. Elle est relativement éclatée. Le projet de TCSP propose ainsi une armature structurante permettant d'exploiter les potentiels du territoire et de renforcer le lien rural/urbain, c'est pourquoi il a une dimension stratégique importante pour la CIVIS.

■ Zoom sur les quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville

Les quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville se concentrent à Saint-Pierre et Saint-Louis (voir la carte des quartiers prioritaires dans le diagnostic).

MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret n°2014-1751 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française

ANNEXE

LISTE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER, A SAINT-MARTIN ET EN POLYNESIE FRANÇAISE

Le Gol	Saint-Louis
Centre Ville	Saint-Louis
La Rivière	Saint-Louis
Roche Maigre	Saint-Louis
Bois de Nèfles Cocos	Saint-Louis
Bois d'Olives	Saint-Pierre
Ravine des Cabris	Saint-Pierre
Ravine Blanche	Saint-Pierre
Basse-Terre – Joli Fond	Saint-Pierre
Terre Sainte	Saint-Pierre
Condé – La Concession	Saint-Pierre

Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) 2014-2024 identifie deux quartiers d'intérêt national sur le territoire de la CIVIS qui bénéficieront du soutien de ce programme :

- Saint-Louis : Le Gol
- Saint-Pierre : Bois d'Olives

Les quartiers prioritaires de la CIVIS connaissent des problématiques concernant la qualité urbaine, le parc de logement, les services, la mobilité... auxquelles la stratégie de l'ITI s'appliquera à répondre.

■ Définition du périmètre de l'ITI

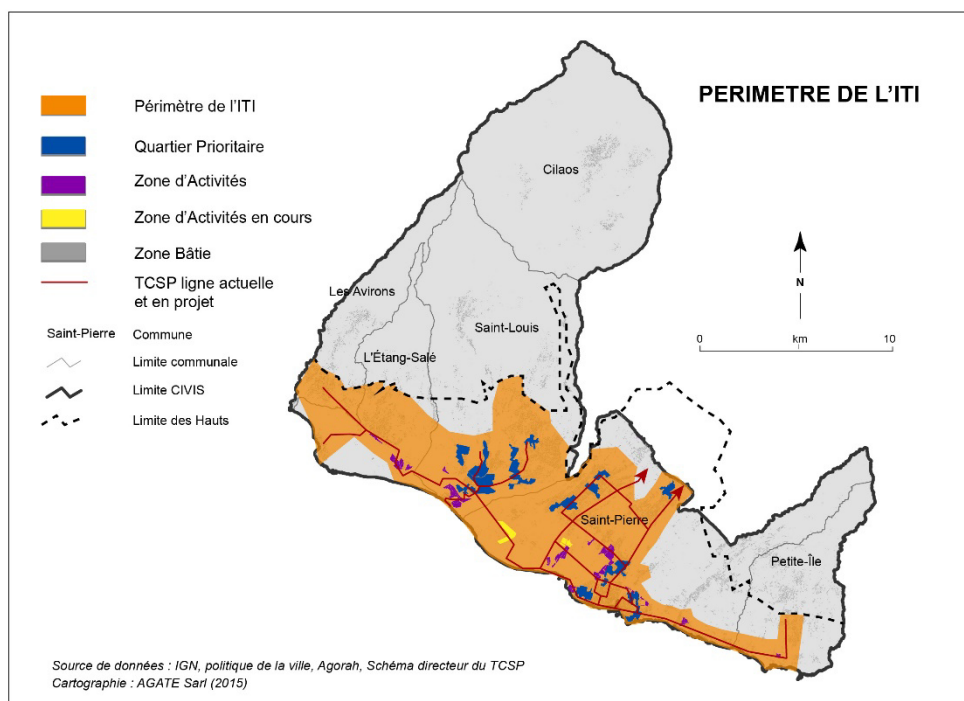
Le périmètre de l'ITI s'étend sur les 5 communes de la CIVIS qui constituent sa zone urbaine : L'Étang-Salé, Saint-Louis, Saint-Pierre, Petite-Île, Les Avirons.

L'aire urbaine retenue pour le périmètre de l'ITI est constituée à partir :

- de l'armature du TCSP
- de la répartition de la densité de la population
- de la liste des ZAE actuelles et en projet
- de la liste des quartiers prioritaires

La superposition de ces zones permet de prendre en compte les différents enjeux urbains de la CIVIS en matière d'habitat, de foncier d'entreprises, de mobilité, d'environnement et de cohésion sociale, en intégrant une aire d'adhésion faisant le lien rural/urbain.

Le périmètre de l'ITI est présenté dans la carte ci-dessous :



B. IDENTIFICATION DES ENJEUX ET DES BESOINS

L'analyse AFOM permet de faire la synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces sur le territoire urbain au regard des dimensions du développement urbain durable (économie, social, environnemental). Sur cette base, les enjeux prioritaires pour le territoire sont dégagés, parmi lesquels les enjeux s'inscrivant dans les actions de l'ITI en lien avec la logique d'intervention du PO FEDER Réunion. Ces enjeux servent de base à la définition de la stratégie de l'ITI.

1. Atouts, faiblesses, opportunités et menaces sur le territoire

ECONOMIE	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Dynamique économique (créations d'établissements et d'emplois, indicateurs économiques globalement positifs) ◦ Axes de communications structurants et de « référence » économique, équipements importants : aéroport de Pierrefonds, route des Tamarins (2x2 voies, désenclavement du sud au niveau économique notamment transport de marchandises), port de Saint-Pierre ... ◦ Qualité de vie/attractivité pour les professions cadres et cadres intermédiaires ◦ Polarités rayonnantes (Saint-Pierre-ouest et L'Etang-Salé/Saint-Louis) / ZAC Pierrefonds Aéroport ◦ Présence du Groupe Hospitalier Sud Réunion/CHU ◦ Pôle industriel du Gol (Centrale Thermique et Usine Sucrière) ◦ Augmentation du nombre d'entreprises dans le tourisme (atouts espaces naturels/plages/L'Etang-Salé/Saint-Pierre/Petite-Ile/cirque/paysages/port de plaisance de Saint-Pierre) ◦ Taux important d'équipements commerciaux ◦ Puissance agricole / présence du marché de gros 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Débouchés économiques locaux limités pour les productions/tissu économique nucléarisé, peu fédéré et dépendant fortement de « l'extérieur » ◦ Dominante emploi dans les services publics ◦ Une activité touristique à structurer et professionnaliser et une plate-forme aéroportuaire insuffisamment valorisée ◦ Retards en matière de formation ◦ Taux de chômage élevé, notamment jeunes ◦ Manque de foncier d'entreprise – des zones d'activités faiblement aménagées, de qualité restreinte et souvent saturées le long d'axes de communication engorgés ◦ Peu (ou pas) d'outils d'aide à la création/accompagnement d'entreprises et d'observation/planification/animation économiques et de suivi des ZAE ◦ Une accessibilité des Hauts (et de leurs ZAE) difficile
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Croissance démographique ◦ Activités tertiaires en développement et en recherche de main d'œuvre, développement des activités à forte valeur ajoutée ; potentialités touristiques et environnementales remarquables, développement d'une vision stratégique du tourisme à l'échelle du territoire ◦ Schéma directeur du TCSP bus, structuration autour du SCoT, clarification de la hiérarchisation des pôles ◦ Projets potentiellement impactant et à valoriser territorialement : aéroport, pépinière d'entreprises, développement du nautisme, Pôle Hospitalier de 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Armature urbaine éclatée, peu organisée ◦ Des décalages importants entre attractivités démographiques et débouchés économiques ainsi qu'entre les besoins des établissements et l'anticipation/accompagnement des collectivités ◦ Besoin de requalification des zones d'activité (accessibilité et qualité) ◦ Concurrence des territoires proches en termes d'offre d'espaces économiques (cf. TCO, CINOR,) ◦ Difficultés de déplacements liées au taux de permis de conduire et au taux d'équipement automobile des

<p>Saint-Pierre, Techsud/Vallée Blanche, ZAC de Pierrefonds...</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Fort potentiel dans les énergies renouvelables / valorisation énergétique des déchets ◦ Outils de développement économique susceptibles de se développer (SPLA...), notamment pour requalifier les ZAE et accompagner les PME 	<p>ménages</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Croissance démographique
---	---

SOCIAL	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Qualité du cadre de vie (espaces naturels, paysages)/attractivité résidentielle qui profite à l'emploi sur le territoire ◦ Pôle universitaire en structuration, centre des métiers de l'automobile.... ◦ Présence du Groupe Hospitalier Sud Réunion/CHU ◦ Progression importante du parc de logement ◦ Parc de logement récent 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Grande précarité de l'ensemble des strates de la population ◦ 45% des ménages en-dessous du seuil de pauvreté ◦ Chômage important ◦ Retard en matière de formation, surreprésentation des ouvriers et sous-représentation des cadres ◦ Jeunesse : difficultés de logement, mobilité, emploi... ◦ Besoins en logements et services ◦ Réserves foncières concentrées à Saint-Pierre, Saint-Louis ◦ Quartiers urbains en difficulté (Saint-Louis – Le Gol, et Palissade par exemple, et Saint-Pierre – Ravine Blanche, Basse Terre, Bois d'Olives...- notamment – voir priorités politique de la Ville) ◦ Des centres-urbains et des pôles commerciaux de proximité à requalifier/sécuriser/dynamiser ◦ Bourgs des hauts : niveau de développement faible
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Schéma directeur du TCSP bus ◦ Mise en œuvre PLH et PILHI ◦ Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (2 quartiers d'intérêt national : Saint-Louis/Le Gol ; Saint-Pierre/Bois d'Olives) ◦ Structuration de l'armature urbaine ◦ Progression de l'habitat collectif ◦ Activités tertiaires en développement et en recherche de main d'œuvre et des potentialités touristiques et environnementales remarquables, tant sur le littoral que sur les hauts /développement d'une vision stratégique du tourisme à l'échelle du territoire / développement des activités à forte valeur ajoutée ◦ Création de pôles touristiques structurants facilitant l'implantation d'activités de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Progression démographique ◦ Augmentation du nombre de personnes âgées/besoins en matière d'autonomie ◦ Manque de réserves foncières par rapport aux besoins notamment pour la construction de logements sociaux ◦ Coût du logement par rapport à la capacité contributive des ménages ◦ Surreprésentation des contrats précaires et temps partiels ◦ Manque de modes de garde pour la petite enfance ◦ Difficultés de déplacements liées au taux de permis de conduire et au taux d'équipement automobile des ménages

ENVIRONNEMENT

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Espaces naturels et agricoles encore importants ◦ Qualité remarquable des espaces naturels et des paysages (notamment Cilaos, hauts de Saint-Louis et Petite-Île, Les Avirons/Le Tévelave) ◦ Classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ◦ Parc National ◦ Parc Marin ◦ Les hauts : patrimoine de ruralité de grande qualité, diversifié ◦ Zone agricole (mi-pentes et certaines zones des bas) ◦ Ecopôle de la ZAC Pierrefonds Aérodrome ◦ Pôle de traitement et de gestion des déchets de la Rivière Saint-Etienne ◦ PLP depuis 2009 / baisse de la quantité et de la nocivité des déchets ◦ Démarche « Communautés Solaires » (maîtrise de l'énergie et utilisation d'énergies renouvelables) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Production d'énergie insuffisante par rapport à la consommation ◦ Principales émissions de GES : industrie de l'énergie et transport ◦ Manque de transport en commun/déplacements en voiture individuelle/des populations actives massivement « navetteuses » vers Saint-Pierre ◦ Manque de déchetteries (4 sur 11 nécessaires) ◦ Une consommation régulière et forte des espaces agricoles au profit de l'urbanisation
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Schéma Directeur du TCSP bus ◦ Plan Climat-Energie Territorial ◦ Actions de la CIVIS en matière environnementale notamment pour la valorisation des déchets ◦ Signature de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ◦ Fort potentiel de développement des énergies renouvelables notamment photovoltaïque et solaire thermique ◦ Clarification de la hiérarchisation des pôles (dynamique urbaine/espaces naturels) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Progression démographique et urbaine ◦ Territoire vulnérable aux aléas naturels et aux effets du changement climatique ◦ Eau (sécheresses, problèmes de captage, périmètres avec pollutions agricoles)

2. Enjeux territoriaux

La structuration globale du bassin de vie de la CIVIS passe par une mise en réseaux organisée des espaces qui le compose. L'évolution de l'espace urbain de la CIVIS, par étalement plutôt que par concentration et polarisation, a engendré une armature éclatée, peu organisée. D'où l'enjeu majeur qui consiste pour la CIVIS d'une part à clarifier la hiérarchie des pôles, à affirmer leurs logiques solidaires et à construire leur interrelation, et d'autre part à dégager une armature urbaine organisée, hiérarchisée sur sa bande littoral. Il apparaît donc nécessaire de promouvoir un développement urbain basé sur des pôles attractifs pour la construction de logements autour d'un ensemble de services et d'activités hiérarchisés au sein de l'armature urbaine littorale de la CIVIS. Cette structuration des espaces urbains devrait aussi favoriser leur densification (voir la carte du périmètre de la zone urbaine ITI)

La question des déplacements constitue un enjeu fondamental pour la CIVIS, qu'il s'agisse du transport urbain, scolaire ou périscolaire, car elle conditionne l'accès de tous à la mobilité.

L'un des grands enjeux pour le territoire est également la nécessité de produire de l'électricité pour assurer les besoins énergétiques du Sud notamment par l'exploitation des potentiels en énergies renouvelables.

L'analyse du diagnostic territorial permet donc de dégager les enjeux territoriaux suivants :

- Densification urbaine, amélioration de l'accessibilité (TCSP)
- Equilibrage territorial sur le littoral, mais aussi entre le littoral urbanisé et les hauts, sauvegarde d'un environnement de qualité dans un contexte de plus en plus urbain
- Accessibilité à des logements de qualité à moindre coût
- Augmentation de la quantité, de la qualité et de l'accessibilité du foncier d'entreprise/ZAE
- Soutien au développement économique : formation, emploi, soutien aux filières à haute valeur ajoutée
- Augmentation de la production d'énergies renouvelables pour couvrir les besoins du territoire

3. Croisement des enjeux territoriaux avec la stratégie du PO FEDER Réunion et détermination des enjeux prioritaires de l'ITI

La stratégie du PO FEDER Réunion en matière de développement urbain durable dans le cadre d'investissements territoriaux intégrés se concentre autour de trois enjeux : entreprises/emploi sous l'angle de l'immobilier d'entreprises, transition énergétique sous l'angle des questions énergétiques dans les bâtiments et du développement des transports en commun, et amélioration des conditions de vie sous l'angle de l'offre de services dans les communautés défavorisées des hauts. Ces préoccupations recoupent celles identifiées pour la CIVIS et permettent de dégager pour l'ITI les enjeux prioritaires suivants :

- Répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux par la densification et l'articulation de l'armature urbaine et le développement de la mobilité durable
- Répondre aux défis démographiques et énergétiques, mais également économiques et sociaux par le développement d'une offre foncière (logements, entreprises) de qualité

C. ORIENTATIONS STRATEGIQUES, ENJEUX, OBJECTIFS

1. Une approche intégrée permettant la cohérence et l'articulation de la stratégie de l'ITI avec les politiques territoriales menées sur le territoire urbain

La stratégie urbaine a été définie avec la préoccupation constante d'une cohérence avec les politiques et dispositifs existants sur le territoire de la CIVIS. Elle est conforme à leurs orientations, et s'appuie également sur les politiques et initiatives existantes pour sa mise en œuvre.

→ **La stratégie développée dans le cadre de l'ITI s'appuie donc sur une stratégie urbaine intégrée (voir le document « Orientations stratégiques du territoire » joint en annexe).**

Les principaux documents stratégiques qui ont présidé à son élaboration sont les suivants :

- Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)
- Plan Climat Energie Territorial de la CIVIS et son plan d'actions
- Schéma Directeur du TCSP Bus de la CIVIS
- Analyse des Besoins Sociaux
- Les défis de la CIVIS
- Le Diagnostic Territorial

La stratégie s'articule également fortement avec le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), les orientations budgétaires et le programme pluriannuel d'investissement (PPI) de la CIVIS.

Le diagnostic à la base de la stratégie se réfère également à d'autres documents stratégiques pris en compte pour l'identification des besoins, en matière économique, sociale, environnementale et territoriale.

Les politiques menées sur le territoire urbain fixent des objectifs qui font écho aux orientations du PO FEDER Réunion pour les ITI, en matière d'offre d'immobilier d'entreprises/ZAE, de réaménagement d'espaces publics en particulier dans les quartiers sensibles, en matière énergétique, en particulier concernant la consommation et les sources d'énergie pour les bâtiments publics, et en matière de transport en commun à la fois durables et structurants pour le territoire.

Ces objectifs quantitatifs et qualitatifs ont été pris en compte pour l'élaboration de la stratégie de l'ITI, qui s'inscrit dans une vision urbaine durable sur le long terme dont l'ambition est :

- de promouvoir un développement urbain basé sur des pôles attractifs pour la construction de logements autour d'un ensemble de services et d'activités hiérarchisés au sein de l'armature urbaine littorale de la CIVIS, la structuration de l'espace urbain favorisant la densification,
- d'équilibrer les dynamiques entre l'urbain et les espaces naturels du littoral.

Ainsi la stratégie présentée par la CIVIS retenue dans le cadre de l'ITI s'inscrit dans une vision intégrée du territoire qui répond à des enjeux plus larges que les objectifs opérationnels définis, à savoir, les défis liés à la croissance démographique, au changement climatique, à la protection de l'environnement, au lien rural/urbain, à l'emploi et plus globalement à l'inclusion sociale qui ont été identifiés par les acteurs du territoire et intégrés dans leurs politiques respectives.

Stratégie intégrée, elle est à la fois structurante et vise à améliorer la qualité de vie sur le territoire.

2. Les orientations stratégiques territoriales retenues dans le cadre de l'ITI

Orientation stratégique n°1 : Structurer l'armature urbaine de la CIVIS

■ **Objectif opérationnel n°1.1 : Structurer l'offre d'immobilier d'entreprise/ZAE sur la bande littoral**

Fiches action : création de ZAE et immobiliers d'entreprise ; modernisation de ZAE

L'espace urbain de la CIVIS se base sur une armature éclatée et peu organisée le long du littoral où se concentrent les activités, en particulier les zones d'activités économiques. Il s'agit donc de structurer l'offre d'immobilier d'entreprise sur la bande littorale à partir des pôles existants en augmentant la quantité et la qualité de l'offre.

Le résultat attendu est in fine de clarifier la hiérarchie des pôles, affirmer leurs logiques solidaires et construire leurs interrelations afin de dégager une armature urbaine organisée et hiérarchisée sur la bande littorale de la CIVIS, à même de répondre aux enjeux liés à la croissance démographique, et de permettre ainsi de développer l'emploi sur le territoire.

Le diagnostic souligne la nécessité, pour répondre aux enjeux de la croissance démographique, de renforcer fortement l'offre de foncier économique (avec l'objectif de la doubler d'ici à 2030). L'offre actuelle, qu'il convient de consolider dans le cadre de la stratégie globale visant à densifier et organiser l'armature urbaine du territoire autour de pôles d'échanges principaux, secondaires et relais suffisamment structurés et attractifs, se concentre autour de polarités rayonnantes (Saint Pierre-ouest et L'Etang-Salé/Saint-Louis). Elle doit être renforcée dans ces pôles mais aussi le cas échéant dans les zones intermédiaires/relais dans les mi-pentes.

Le diagnostic fait également état des besoins de requalification des zones d'activités existantes autour de deux axes de progrès :

- L'accessibilité des ZAE, tant en infrastructures qu'en transport de biens et de personnes qu'en termes d'informations (NTIC et réseau haut-débit) ; cela nécessite une approche intégrée, qui priorise la structuration et la mise en place préalable d'un système de réseaux hiérarchisé (selon les fonctions à remplir) ; système qui orientera fortement les modalités du développement urbain, et en particulier celui des extensions dans le cadre fixé par le SAR (zones d'extensions préférentielles)
- Leur qualité environnementale, voire globale (intégrant des critères socio-économiques et sociétaux également).

■ **Objectif opérationnel n°1.2 : Soutenir une mobilité durable et structurante pour le territoire de la CIVIS**

Fiches action : pôles échanges superstructures transport-transport par câble ; programme d'appui aux projets d'urbanisation autour des gares et stations RRTG TCSP

Le poste « Transport » est le 2^{ème} poste des émissions globales de GES du territoire de la CIVIS. Le PCET adopté en juin 2014 prévoit dans ses orientations prioritaires de réduire la part d'utilisation de la voiture et développer les transports en commun au sein du territoire.

Le territoire souhaite à terme développer une armature urbaine autour de pôles d'échange structurés et attractifs sur la base des centralités historiques et avec l'objectif de contenir l'extension de l'urbanisation. Le projet de TCSP est central dans ce cadre, répondant à l'enjeu d'articuler les espaces côtiers à préserver et les nécessaires déplacements pour lesquels l'offre de transports en commun doit être améliorée, permettant ainsi une articulation rural/urbain.



Il s'agit donc de soutenir des opérations portant sur les quartiers gares et les secteurs intégrant des pôles d'échange et d'inter modalité en cohérence avec le Schéma Directeur TCSP Bus de la CIVIS, afin de favoriser l'inter modalité entre les modes de transport, d'offrir une alternative au transport en commun « routier » classique, et d'accompagner la mise en œuvre urbaine du tracé du TCSP de manière exemplaire. Outre les impacts en matière énergétique et d'émissions de GES, ces avancées permettront à terme de réaliser des projets urbains favorisant un rééquilibrage de l'urbanisation au sein de l'agglomération et mettant en valeur son patrimoine.

■ **Objectif opérationnel n°1.3 : Réaménager ou requalifier les espaces publics structurants des centralités du SAR**

Fiche action : espaces publics structurants des centralités du SAR

Le Schéma d'Aménagement Régional identifie des besoins en matière d'amélioration de l'environnement urbain visant une revitalisation physique des zones urbaines. Il s'agit donc de procéder à l'aménagement ou à la requalification d'espaces publics des centralités du SAR pour renforcer la centralité des centre-ville et créer des « poumons verts » et des écrans de verdure conçus pour l'oxygénation des quartiers.

Cet objectif est complémentaire de l'orientation stratégique n°2 en améliorant les conditions de vie par la réhabilitation de voiries et espaces publics et donc la part de la population bénéficiant d'un environnement de services amélioré.

Orientation stratégique n°2 : Améliorer la qualité de vie sur le territoire de la CIVIS

■ **Objectif opérationnel n°2.1 : Encourager la sobriété énergétique des bâtiments en amplifiant les dynamiques énergétiques du territoire**

Fiches action : réalisation, exploitation réseaux de production et distribution de froid à partir des eaux marines profondes pour climatiser bâtiments tertiaires SWAC Saint-Denis et Saint-Pierre ; production d'eau chaude sanitaire pour les logements à caractère social et les bâtiments publics à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaire) ; réhabilitation thermique des logements à caractère social

Le diagnostic territorial souligne l'insuffisance de la production d'énergie pour couvrir les besoins. Le taux d'indépendance énergétique de la CIVIS s'élève à 14,9%, contre 12,3% pour l'ensemble de l'île. L'objectif étant à l'horizon 2050, de tendre vers un taux d'indépendance énergétique de 100%.

Diverses démarches sont mises en œuvre à l'échelle de la CIVIS en matière énergétique :

- Depuis 2007, la CIVIS, accompagnée par l'ARER (devenue SPL Energie Réunion en 2013) est engagée dans la démarche « Communauté Solaire » à travers une politique en faveur de la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire Grand Sud.
- Le PCET adopté en juin 2014, qui vise notamment à réduire les consommations d'électricité (utilisation rationnelle de l'énergie) et développer les énergies renouvelables
- La signature de la convention particulière entre l'Etat et la CIVIS de mise en œuvre de l'appui financier au projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », avec notamment comme domaines d'intervention la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public et la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports.
- Les parcs technologiques soutiennent les activités innovantes en lien avec les secteurs de l'énergie, notamment sur les questions énergétiques dans les bâtiments (« Vallée Blanche »).

Par ailleurs, le diagnostic met en avant le potentiel énergétique lié à la mer, en particulier l'énergie thermique des mers, ainsi que le potentiel en matière d'énergie photovoltaïque.



Sur la base de ces différentes initiatives et potentiels, il s'agit donc de renforcer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables dans le secteur des bâtiments.

Le résultat attendu est une réduction de la consommation énergétique sur le territoire et une exploitation renforcée des ressources locales en énergies renouvelables, par une intervention sur la qualité des bâtiments (logements sociaux, bâtiments publics), qui vient compléter les objectifs en matière de mobilité durable dans le cadre de l'orientation stratégique n°1.

Afin de relever les défis énergétiques en lien avec les enjeux liés à la croissance démographique et aux formes de l'habitat, l'ITI agira sur :

- L'énergie thermique des mers pour la climatisation (SWAC)
- La production d'eau chaude sanitaire
- La rénovation thermique de logements sociaux

■ **Objectif opérationnel n°2.2 : Revitaliser les quartiers sensibles de la CIVIS**

Fiche action : restructuration urbaine des quartiers sensibles

Il s'agira de soutenir les opérations de restructuration urbaine des quartiers sensibles pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et améliorer ainsi les conditions de vie, par la réhabilitation d'espaces publics et équipements. Cet objectif permettra d'augmenter la part de la population bénéficiant d'un environnement de services amélioré. Il y a 11 quartiers prioritaires de la politique de la Ville sur le territoire de la CIVIS (essentiellement à Saint-Pierre et Saint-Louis).

■ **Objectif opérationnel n°2.3 : Développer la stratégie de développement urbain durable intégrée de la CIVIS**

Fiche action : soutien relatif aux études stratégiques de développement urbain durable

L'objectif est de mettre en œuvre un investissement territorial intégré durable et de poursuivre la démarche initiée par la CIVIS et les acteurs du territoire en soutenant des études stratégiques concernant le développement urbain durable du territoire dans le cadre de l'objectif spécifique du PO FEDER Réunion d'augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des hauts.

D. DEFINITION DES PRIORITES ET RESULTATS ATTENDUS

1. Déclinaison de la stratégie de l'ITI selon la logique d'intervention du PO FEDER Réunion

PO FEDER Réunion 2014-2020				Stratégie ITI	
Axe	OT	PI	OS	Orientation stratégique	Objectif opérationnel
3	3	3d	OS6	1. Structurer l'armature urbaine de la CIVIS	1.1 Structurer l'offre d'immobilier d'entreprise/ZAE sur la bande littorale
4	4	4a	OS7	2. Améliorer la qualité de vie sur le territoire de la CIVIS	2.1 Encourager la sobriété énergétique des bâtiments en amplifiant les dynamiques énergétiques du territoire
		4c	OS9		
		4e	OS10	1. Structurer l'armature urbaine de la CIVIS	1.2 Soutenir une mobilité durable et structurante pour le territoire de la CIVIS
7	9	9b	OS20	1. Structurer l'armature urbaine de la CIVIS	1.3 Réaménager ou requalifier les espaces publics structurants des centralités du SAR
				2. Améliorer la qualité de vie sur le territoire de la CIVIS	2.2 Revitaliser les quartiers sensibles de la CIVIS 2.3 Développer la stratégie de développement urbain durable intégrée de la CIVIS

2. Pertinence et contribution aux objectifs du PO FEDER Réunion 2014-2020

La stratégie de la CIVIS se développe sur les trois axes ciblés par le PO FEDER Réunion pour les ITI (axes 3, 4 et 7).

Elle contribue à améliorer la compétitivité des entreprises, et plus particulièrement à augmenter le nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires par la structuration de l'offre d'immobilier d'entreprises sur la bande littorale, du fait de la réponse ainsi apportée aux besoins identifiés en matière d'immobilier d'entreprise, favorisant le développement de l'activité économique et donc de l'emploi, et ainsi aux défis de la croissance démographique. Les ambitions du territoire en termes de développement de l'offre au niveau quantitatif (surfaces aidées et nombre d'entreprises visées par le soutien) comme qualitatif permettent d'envisager une contribution forte aux objectifs du PO FEDER Réunion.

La stratégie de l'ITI contribue également à progresser vers la transition énergétique et l'autonomie électrique, enjeux relevés dans le diagnostic pour le territoire de la CIVIS. En effet elle agit sur les deux secteurs ciblés par le PO FEDER Réunion, les bâtiments (et en particulier l'efficacité énergétique des logements) et les transports en commun. Compte-tenu d'une part des nombreuses initiatives en

matière d'énergie dans le domaine des bâtiments dans les politiques territoriales mises en œuvre sur la zone, et d'autre part, de la volonté de structuration de l'armature urbaine de la CIVIS autour du projet de TCSP, la contribution de la stratégie de l'ITI aux objectifs du PO FEDER Réunion peut également être considérée comme forte, tant en matière d'économies d'énergie que d'augmentation du nombre de voyageurs en transports en commun et de pôles d'échanges/gares TCSP construits ou réhabilités.

La stratégie urbaine répond à la dynamique démographique en augmentant les services à la population en améliorant l'environnement des zones urbaines défavorisées et des hauts par diverses opérations d'aménagement, participant aux objectifs du PO FEDER Réunion quant à l'augmentation de la part de la population des quartiers bénéficiant d'un environnement de services amélioré et d'espaces non bâtis créés ou réhabilités.

Enfin, la stratégie intègre la dimension du lien rural/urbain, en particulier dans les objectifs et résultats attendus des actions de structuration du territoire autour du schéma de TCSP qui permettront l'articulation de la zone urbaine avec les territoires ruraux et périurbains des mi-pentes et des hauts.

3. Contribution aux orientations stratégiques territoriales

Stratégies régionales et territoriales	Stratégie ITI					
	Orientation n°1			Orientation n°2		
	Obj. 1.1	Obj. 1.2	Obj. 1.3	Obj. 2.1	Obj. 2.2	Obj. 2.3
<i>Schéma d'Aménagement Régional (SAR) (2011)</i>						
Répondre aux besoins d'une population croissante et protéger les espaces agricoles et naturels	x	x	x		x	x
Renforcer la cohésion de la société réunionnaise dans un contexte de plus en plus urbain			x	x	x	x
Renforcer le dynamisme économique dans un territoire solidaire	x	x		x		x
Sécuriser le fonctionnement du territoire en anticipant les changements climatiques		x		x		x
<i>SCoT Grand Sud / PADD (2009)</i>						
Un aménagement équilibré du territoire alliant l'urbain et la ruralité	x	x	x		x	x
Un développement économique structuré autour des zones d'activité, du tourisme et de l'agriculture	x	x				x
Vers une mobilité facilitée et diversifiée		x				x
Une gestion raisonnée du territoire pour un développement durable		x		x		x
<i>SCoT Grand Sud/Plan opérationnel d'action économique (2015)</i>						
La maîtrise de l'anticipation foncière et territoriale	x	x	x			x
L'ingénierie et l'animation économique						x

Le développement de l'attractivité économique territoriale	x	x	x	x		x
L'ouverture aux acteurs économiques/institutionnels et aux voisinages						x
<i>Schéma directeur TCSP bus (2008)</i>						
Une structuration nécessaire en verticales et en horizontales autour des principaux pôles urbains émetteurs et récepteurs de déplacements		x				
Créer un réseau maillé de lignes de bus structurantes à haut niveau de service à l'échelle de la C.I.V.I.S. (et en cohérence avec les communes limitrophes)		x				
Améliorer la performance des lignes de bus entre les « Hauts » y compris les mi-pentes (essentiellement résidentiels) et le littoral (où se situent les principaux pôles récepteurs de déplacements à savoir les centres-villes et les grandes zones d'activités économiques)	x	x				
<i>PCET (2014)</i>						
Energie : Production d'électricité et maîtrise des consommations	x			x		x
Diminuer l'impact des déplacements de personnes	x	x			x	x
Réduire les émissions de GES liées à l'agriculture et à l'alimentation						
Préparer le territoire aux conséquences du changement climatique et contenir l'augmentation de sa vulnérabilité						

La contribution de la stratégie de l'ITI aux orientations stratégiques territoriales est forte. Elle s'inscrit véritablement dans les objectifs identifiés par ces différents documents, ce qui renforce son caractère intégré.

E. IDENTIFICATION DES TYPES D' ACTIONS PRIORITAIRES, VOIRE DES OPERATIONS

1. Démarche ayant guidé la sélection des types d'opérations

La sélection des types d'opération a été faite en prenant en compte :

- Les conclusions du diagnostic et les enjeux prioritaires pour l'ITI
- Les stratégies développées sur le territoire urbain, en particulier le Schéma directeur TCSP Bus de la CIVIS, le SCoT Grand Sud, le PCET de la CIVIS et le Schéma d'Aménagement Régional
- Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels retenus pour l'action de l'ITI
- La démarche ITI prévue dans le PO FEDER Réunion, et en particulier la logique d'intervention du PO et les fiches-action proposées
- La capacité des actions à contribuer aux résultats du PO FEDER Réunion, à l'atteinte des objectifs des indicateurs, ainsi qu'aux principes horizontaux de l'Union européenne
- La capacité à mobiliser un autofinancement du maître d'ouvrage et des cofinancements nationaux
- Le calendrier prévisionnel de réalisation, permettant d'assurer une programmation régulière et complète des fonds

L'autorité urbaine mobilisera l'ensemble des fiches actions proposées par l'autorité de gestion du PO FEDER Réunion.

Dans ce cadre, une procédure appropriée, transparente et non discriminatoire sera mise en œuvre pour la sélection des opérations (voir la partie ci-dessous sur les modalités de sélection des opérations dans le cadre de la gouvernance partenariale mise en œuvre et de la recherche d'efficacité des dossiers).

→ *Voir en annexe les tableaux 1 et 2 pour l'identification des types d'actions prioritaires.*

2. Organisation et moyens humains et financiers dédiés par l'autorité urbaine à la mise en œuvre de la stratégie territoriale intégrée

Organisation

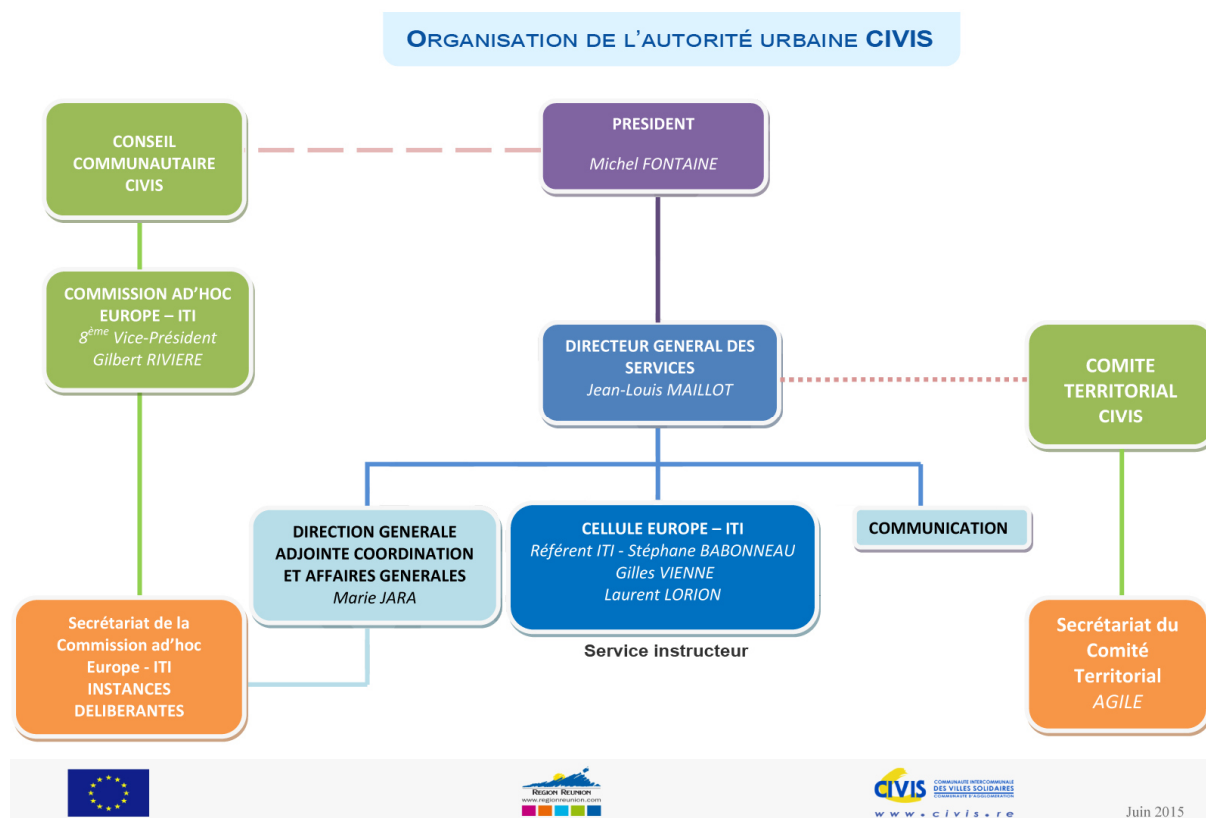
Dans l'objectif de respecter les critères réglementaires, de mettre en place une stratégie territoriale efficace et cohérente, la CIVIS mettra en place une organisation qui se déclinera en deux volets.

→ Voir en annexe l'organigramme de l'EPCI CIVIS

■ un volet interne à l'autorité

Une **équipe d'animation** prendra en charge notamment la communication, la veille et le suivi des opérations. Cette équipe sera constituée d'un animateur permanent à temps partiel et de référents techniques ayant des compétences relatives au suivi des volets urbain, social et économique du contrat territorial de programmation ainsi que les compétences requises pour la mise en œuvre et la gestion des fonds européens. Cette intégration renforcera les transversalités, la mobilisation des moyens de droit commun et des fonds européens dans le but de conduire et d'animer une stratégie territoriale intégrée.

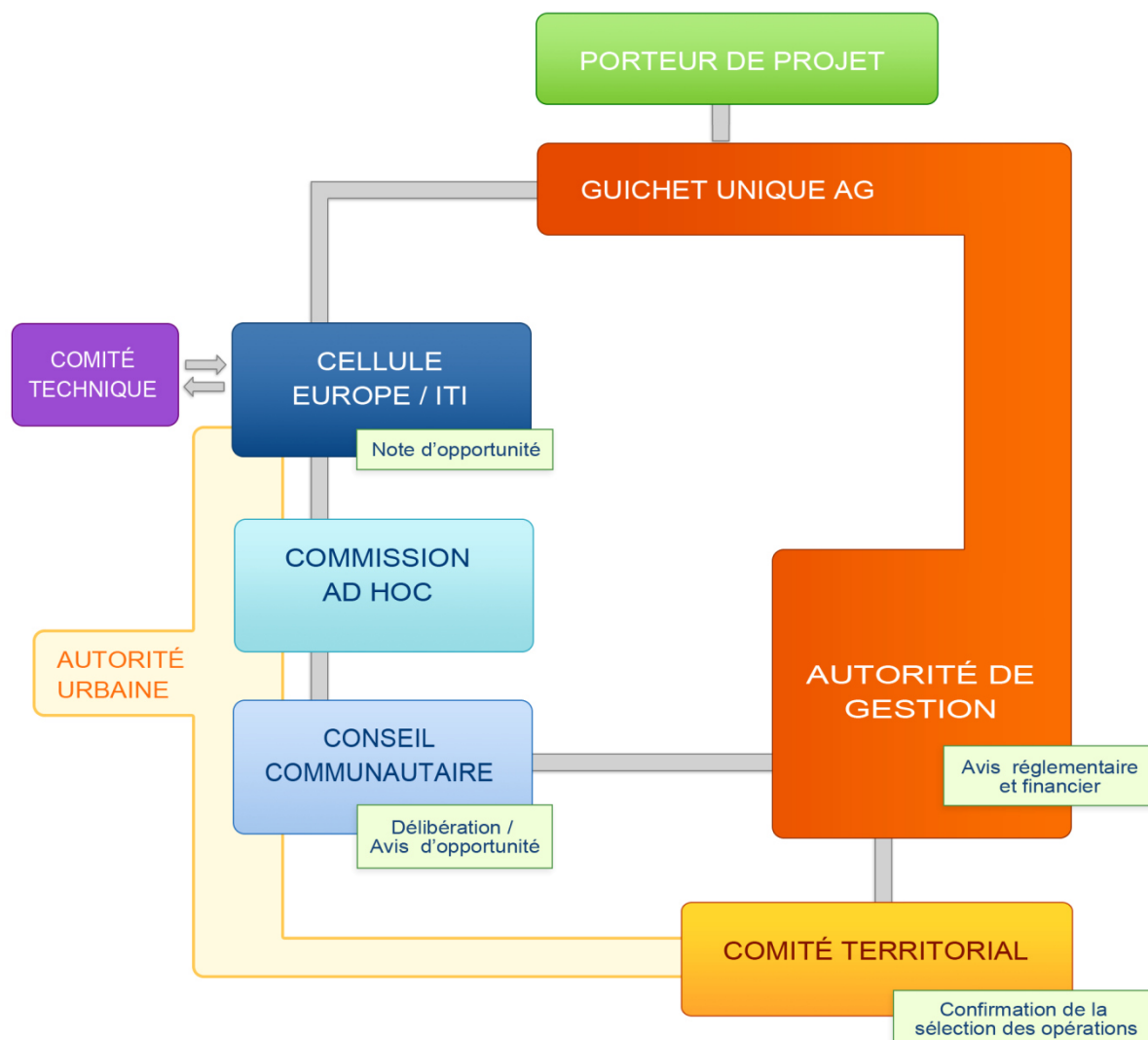
L'équipe d'animation pourra s'appuyer au cas par cas sur un **comité technique** réunissant les experts reconnus au sein de la CIVIS et de ses communes membres selon les sujets, afin de préparer les notes d'opportunité sur les dossiers.



▪ **un volet partenarial au sein du territoire à travers :**

Le **Comité Territorial** – conformément à l'article 4.3 du Contrat Territorial, composé d'un représentant de l'Etat, du Conseil Départemental et de l'Autorité de Gestion, du DGS de la CIVIS et des DGS des communes membres de l'ITI, – confirmera la sélection des opérations qui seront soumises au financement. Il se réunira régulièrement et de façon délocalisée sur l'ensemble du territoire.

Une **Commission ad-hoc Europe-ITI** présidée par le 8^e Vice-président de la CIVIS dont la délégation est « Grands projets, Aéroports et Europe » sera chargée de donner son avis sur les opérations soumises au financement, en amont des décisions à prendre par le **Conseil Communautaire**, puis le **Comité territorial**. Elle sera composée de représentants élus des communes membres de la CIVIS.



Animation

Pour assurer l'animation et la coordination technique et opérationnelle de la stratégie sur le territoire, une équipe d'animation sera mise en place. Une fois la stratégie acceptée, l'animateur aura un rôle :

- de diffusion de la stratégie auprès des acteurs du territoire ;
- d'information et l'appui des acteurs du territoire,
- d'appui à l'émergence de projets ;

Il assurera également la communication, le lien avec les autres instances du territoire, le lien avec l'autorité de gestion, l'animation et la coordination des différentes instances de mise en œuvre de la stratégie, l'évaluation du programme.

La cellule Europe - ITI aura également un rôle opérationnel sur le territoire et pourra faire le relais et communiquer sur la stratégie de développement auprès des porteurs de projets. Cette cellule sera localisée sur le territoire et pourra être amenée à se déplacer sur les sites ayant fait l'objet d'un soutien dans le cadre de l'ITI. Elle se veut un lieu de synergie, de capitalisation des connaissances du terrain pour appuyer la dynamique de communication et d'émergence des projets.

Le point de contact auprès de l'Autorité Urbaine sera le suivant :

Cellule Europe – ITI
Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS)
29 Route de L'Entre-Deux
97410 SAINT-PIERRE
Tél : 02 62 49 96 00 / mail : accueil@civis.re / site internet : www.civis.re

Gestion

Après réception de la copie de la demande de subvention transmise par l'Autorité de Gestion, l'autorité urbaine remplira les missions suivantes (conformément à l'annexe VIII du contrat territorial) :

- réalisation de l'instruction des projets en respectant les critères de sélection des opérations et les principes d'indépendance des fonctions
- choix des projets / avis d'opportunité
- élaboration des conventions de cofinancement le cas échéant

Les documents types nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de l'ITI seront élaborés conjointement par l'Autorité de Gestion et l'Autorité Urbaine. Ils comprendront notamment :

- une fiche projet type, comprenant des informations sur le bénéficiaire, le plan de financement et le budget de l'opération, le contenu du projet (objectifs, calendrier, actions mises en œuvre...), les indicateurs de suivi du projet...
- les documents type à disposition des bénéficiaires le cas échéant, en fonction des besoins complémentaires par rapport aux informations fournies par le biais du logiciel synergie et des modèles fournis par l'autorité de gestion (formulaire de candidature, modèle de convention insérant les clauses minimales listées à l'annexe XII du Contrat Territorial, modèle de rapport d'exécution...)

Communication

En tant que bénéficiaire d'une subvention européenne, l'autorité urbaine gestionnaire de l'ITI s'engage à respecter l'obligation de publicité de la participation des financements de l'Union Européenne dans la réalisation puis l'animation de la stratégie territoriale intégrée auprès de son réseau (citoyens, collaborateurs, partenaires, etc.). Dans ce cadre, elle :

- élaborera un plan de communication déclinant des actions de communication valorisant les fonds européens et leur action auprès de publics cibles identifiés dans les fiches actions
- élaborera des fiches projet présentant chaque opération cofinancée
- fera mention de la participation du financement communautaire sur tout document interne et externe relatif à la mise en œuvre d'une opération ainsi que sur les livrables



Afin de mobiliser les acteurs du territoire autour de la stratégie et de maintenir cette dynamique pendant la période de programmation, une communication régulière et multicanale est nécessaire.

Le contact direct semble indispensable pour construire des relations entre l'équipe permanente et les acteurs du territoire. Dans cette logique, différentes réunions seront organisées :

- des réunions avec les élus locaux
- des réunions avec les techniciens de la CIVIS et de ses collectivités membres
- des réunions thématiques adressées à tous les acteurs des secteurs visés ou avec les têtes de réseau de ces domaines permettront de faire adhérer l'ensemble des acteurs du territoire à la stratégie territoriale intégrée

Des supports d'information en ligne ainsi que des supports papier à distribuer lors des réunions et dans les différentes instances locales seront développés. Ces supports d'information intégreront les éléments suivants : la démarche ITI, la stratégie territoriale intégrée, les possibilités de financement avec des exemples de projets pour illustrer la démarche de montage et de sélection des projets, les possibilités d'accompagnement disponibles.

L'autorité urbaine communiquera sur les résultats afin de démontrer la réalisation successive de la stratégie territoriale intégrée et de maintenir une dynamique de projet sur le territoire. Les projets réalisés et leurs résultats seront présentés, des projets exemplaires, innovants et transférables seront mis en valeur. Ceci passera principalement par des événements organisés sur le territoire, mais également par la presse locale, les communiqués intercommunaux, sous la forme de publication de brochures ou de films.

Dans toutes les actions de communication, l'autorité urbaine s'attachera à favoriser l'émergence d'un ensemble cohérent de projets respectant les critères de l'approche ITI et à créer une dynamique locale de développement multi partenariale, multisectorielle et participative partagée par les acteurs du territoire.

Une communication renforcée sera mise en œuvre en début de programmation pour sensibiliser le territoire à l'approche ITI et les opportunités de financement afin de lancer la programmation. Une communication régulière sera réalisée pour maintenir la dynamique de terrain et rendre visible la stratégie territoriale intégrée et la cohérence des opérations sélectionnées. Afin de maximiser la visibilité du dispositif sur le territoire, il est prévu qu'un logo ITI / CIVIS soit réalisé.

Budget dédié à la mise en œuvre de la stratégie ITI :

Animation : 0,1 ETP + référents techniques (0,1 ETP)

Gestion : nombre d'ETP à définir

Communication : à définir à l'issue du 2^{ème} Comité Territorial.

- Plaquette / supports de communication
- temps de webmaster
- organisation d'événements

Formation de l'équipe de la CIVIS en charge de la mise en œuvre de l'ITI : à définir



3. Modalités de gouvernance partenariale mises en œuvre par l'autorité urbaine pour assurer une procédure de sélection appropriée, transparente, non discriminatoire des opérations

La sélection des opérations se réalisera en plusieurs étapes, chacune d'entre elle étant parfaitement connue par les porteurs de projets. Une communication sur le circuit d'instruction sera d'ailleurs remise aux porteurs de projets dès les premiers contacts avec le service instructeur. Ce document à visée pédagogique sera également disponible sur le site internet de la CIVIS.

Etapes de la procédure de sélection :

Etape 1 : Préalablement au dépôt de sa candidature, le porteur de projet rencontre l'animateur(trice) et lui présente son projet. L'animateur(trice) se doit d'orienter le porteur de projet de sorte que celui-ci ne s'engage pas dans la démarche de dépôt de candidature, sans en connaître les possibilités objectives et les contraintes (éligibilité des dépenses, délais de réponse, calendrier de mise en œuvre, cohérence avec les indicateurs de résultats et de réalisation, etc.). En fonction de l'état de maturité de son projet, le porteur de projet est orienté vers le guichet unique de l'autorité de gestion. Le porteur de projet peut également s'adresser directement au guichet unique. Cette première étape vise à permettre un traitement équitable des porteurs de projet et à s'assurer d'une compréhension partagée des modalités et des critères de sélection définis dans les fiches opérations.

Etape 2 : Le porteur de projet dépose son dossier auprès de l'autorité de gestion (guichet unique) et reçoit un accusé de réception. Le guichet unique transmet une copie du dossier à l'Autorité Urbaine.

Etape 3 : L'animateur(trice) se charge de l'instruction du dossier. Afin d'émettre une note d'opportunité adéquate et motivée, il / elle peut consulter un comité technique constitué du ou des experts du domaine traité au sein de la CIVIS ou des communes partenaires. Le porteur de projet sera informé par l'animateur de cette démarche et des personnes consultées. Cette information sera fournie en préambule de la note d'opportunité qui sera ensuite transmis à la Commission ad-hoc Europe-ITI, avant passage en Conseil Communautaire. Pour assurer une transparence dans la démarche de sélection, cette note motivée pourra être transmise au porteur de projet.

Etape 4 : La Commission ad-hoc Europe-ITI regroupera des membres des Commissions Finances, Affaires Générales et Développement Economique de la CIVIS à parts égales. Elle donnera un avis sur le projet présenté, avant passage en Conseil Communautaire. Ses modalités de fonctionnement seront conformes aux modalités de fonctionnement des autres commissions de la CIVIS. Toutefois, sa composition mixte devra permettre d'obtenir un avis impartial et d'atténuer les dépendances fonctionnelles qui pourraient exister selon les types de porteur de projet et la nature des projets présentés. Dans le cas où un membre de la Commission serait directement impliqué dans un projet présenté en Commission, il ne pourra prendre part au vote. Afin de favoriser la transparence et l'égalité dans le traitement des candidatures, les porteurs de projets auront la possibilité de venir présenter leur projet. Les modalités de leur intervention (support, temps, ...) seront définies dans un règlement de fonctionnement de cette commission.

Etape 5 : Sur la base de l'avis de la Commission ad-hoc Europe / ITI, le Conseil Communautaire statuera de manière définitive sur l'opportunité du projet.

Etape 6 : Sur la base des avis réglementaire et financier de l'autorité de gestion et d'opportunité du Conseil Communautaire, le **Comité Territorial** se réunira afin de confirmer la sélection de l'opération par l'Autorité Urbaine. Sa composition sera volontairement large (voir partie précédente).

4. Modalités retenues pour rechercher l'efficacité des dossiers

L'accompagnement proposé tant par le guichet unique de l'Autorité de Gestion permettra de s'assurer que seuls les dossiers ayant atteint une maturité suffisante, en adéquation avec les fiches actions, avec des contreparties publiques identifiées poursuivent la procédure de candidature et soient donc présentés à la sélection.

- Un rapport d'instruction type avec une grille d'analyse sera élaboré comprenant les critères de sélection. L'animateur(trice) vérifiera notamment l'adéquation avec les critères des fiches actions, les aspects financiers, les autorisations administratives, et le calendrier opérationnel de réalisation. Il / elle vérifiera également l'adéquation entre les moyens humains et matériels dédiés aux actions, la pérennité du projet, son impact sur le territoire (notamment à travers la contribution aux indicateurs de réalisation et de résultat du PO et la contribution aux principes horizontaux de l'UE en matière d'égalité et de développement durable), la qualité du plan de communication, ... L'animateur échangera avec l'instructeur de l'Autorité de Gestion pour une harmonisation des documents produits.
- Les référents techniques (le comité technique) pourront assister l'animateur(trice) pour vérifier les éléments concernant la maturité du projet, le réalisme des échéanciers, la faisabilité du plan de financement et plus globalement le contenu du projet et son adéquation avec les critères de sélection de la fiche-action correspondante en apportant un avis technique sur le dossier sur demande de l'instructeur.
- Sur la question des contreparties nationales et les questions réglementaires et financières, l'animateur se tournera vers les services compétents de l'Autorité de Gestion afin de s'assurer du dispositif à appliquer le cas échéant.

5. Dispositifs de suivi et d'évaluation du plan d'actions

Prendre du recul sur ses actions permet d'apprécier l'adéquation entre les choix opérés et les actions réalisées et les objectifs fixés, d'effectuer en tant que besoin des réajustements, notamment au regard des moyens disponibles. La prise de recul peut également être l'occasion de regarder plus largement l'insertion de ces actions dans la stratégie globale du territoire et l'articulation avec les autres dispositifs territoriaux. C'est, enfin, le moment d'évaluer la méthode employée et son efficacité.

Pour ce faire, l'autorité urbaine mettra en place un outil permanent afin de suivre et d'évaluer le programme.

Il comprendra en particulier :

- un descriptif du dispositif de suivi et d'alerte (pilotage, moyens, fonctionnement...)
- des tableaux de bord type permettant d'assurer le suivi des différents objectifs de l'ITI, en particulier le suivi financier, le suivi des indicateurs et des principes horizontaux de l'Union européenne, le suivi des contrôles ; ces tableaux de bord seront élaborés de manière à constituer des dispositifs d'alerte, permettant à l'autorité urbaine d'identifier le cas échéant les difficultés de mise en œuvre de la stratégie territoriale urbaine intégrée de développement durable
- un plan des évaluations qui seront menées (évaluation à mi-parcours, autres évaluations le cas échéant), avec des orientations concernant le calendrier, les objectifs et les questions évaluatives

1. La mise en place d'un référentiel d'évaluation au démarrage de l'ITI

Cette première approche évaluative mobilisera sous la conduite de l'animateur ITI au sein de l'autorité urbaine, les acteurs impliqués dès le démarrage et permettra de préciser collectivement le cadre d'action et les objectifs affichés au regard des indicateurs retenus. La définition de critères de sélection des opérations (grille d'analyse des projets) servira de support à cette démarche. Dans le même temps, la démarche d'évaluation « chemin faisant » pourra être précisée.

2. Un suivi à partir d'un bilan annuel

A l'issue de chaque année, l'animateur du dispositif ITI au sein de l'autorité urbaine présentera un rapport d'étape, comportant un bilan financier et un suivi des actions, auprès de la Commission ad hoc Europe-ITI et du Comité Territorial. Ce rapport permettra notamment de mesurer les écarts entre les objectifs et les réalisations, tant sur le plan budgétaire que technique. Ce dispositif de suivi sera formalisé à partir des indicateurs de résultat et de réalisation des différentes fiches actions ainsi que des indicateurs financiers. Il sera organisé sous formes de tableaux de bord permettant de communiquer une « photographie » des réalisations de l'ITI. Une attention particulière sera portée à l'atteinte des objectifs des indicateurs du cadre de performance du PO FEDER Réunion, afin d'assurer dans la mesure du possible une programmation de l'ensemble des actions s'inscrivant dans ce cadre au 31/12/2017.

3. Une évaluation régulière au sein de l'ITI

Le principe d'évaluation sera développé durant la vie de l'ITI, sous la forme d'évaluation interne et / ou externe.

Il pourra s'agir, par exemple :

- au bout de 12 mois, de s'assurer de la bonne marche du dispositif administratif et financier, de la bonne communication du programme et de la consommation satisfaisante de l'enveloppe FEDER ;
- au dernier trimestre 2017, d'apprécier l'engagement des acteurs, le partenariat local, l'application de l'approche territoriale intégrée et ses effets sur le territoire ;
- au dernier trimestre 2017, sur la base d'enquêtes, d'apprécier le niveau de satisfaction des partenaires et des porteurs de projets.

Dans tous les cas, une évaluation à mi-parcours du dispositif sera réalisée en 2018 afin de procéder aux ajustements nécessaires en cours de programmation : réactualisation du plan d'action et rédaction d'un avenant au contrat territorial de programmation le cas échéant.

Cette évaluation portera sur l'évolution du contexte socio-économique et territorial, l'analyse de données quantitatives, notamment les indicateurs prévus dans les fiches-action, permettant de mesurer et de décrire les réalisations et les résultats, et l'analyse de données qualitatives y compris par le biais d'entretiens avec les gestionnaires et les bénéficiaires du dispositif.

4. Une évaluation finale de l'ITI

Elle est destinée à vérifier la cohérence du programme dans son ensemble et sa pertinence au regard de la stratégie de développement urbain portée par la CIVIS. Cette évaluation doit également permettre d'analyser l'impact de l'ITI et la plus-value qu'il a apporté sur le territoire de la CIVIS, d'apprécier les marges de progrès, les acquis obtenus et les modalités de poursuite de la politique ainsi mise en œuvre et préparer le futur PO FEDER Réunion et la prochaine génération d'ITI le cas échéant.

ANNEXES :

- Tableau 1 – Contribution à l'atteinte des indicateurs du PO FEDER Réunion
- Tableau 2 – Plan d'actions de la stratégie territoriale intégrée
- Diagnostic territorial de la CIVIS
- Orientations stratégiques du territoire
- Projet d'organigramme de l'EPCI CIVIS